



LE DEVOIR

John Kerry plaide pour une armée plus forte

Le leader démocrate n'hésitera pas à agir de manière unilatérale si la situation l'exige

Boston — Le candidat démocrate à la présidentielle John Kerry devait, dans un discours crucial hier soir, s'engager à bâtir une armée américaine plus forte et dire son refus de donner à quiconque un droit de veto sur les questions de sécurité nationale.

Le sénateur indique qu'il compte reconstruire des alliances internationales mais ajoute qu'il n'hésitera pas à agir de manière unilatérale si la situation l'exige, selon des extraits de son discours obtenus quelques heures avant qu'il ne le prononce, en clôture de la convention démocrate de Boston.

«Je ne donnerai jamais à quiconque, nation ou institution internationale, un droit de veto sur notre sécurité nationale. Et je construirai une armée américaine plus forte», devait-il dire dans ce discours d'inauguration comme candidat officiel du parti.

John Kerry a régulièrement reproché au président sortant républicain George W. Bush d'avoir envahi l'Irak en dépit de la désapprobation internationale.

«Soyons clairs: je n'hésiterai jamais à utiliser la force quand il le faut. Toute attaque sera suivie d'une réponse rapide et assurée», devait-il promettre.

«Nous avons besoin d'une armée forte et nous avons besoin d'alliances fortes [...] Alors, avec confiance et détermination, nous pourrions dire aux terroristes: vous allez perdre, et nous allons gagner», selon ces extraits.

Les anciens combattants sont d'ailleurs omniprésents à Boston pour appuyer la thèse du leader démocrate. D'anciens responsables militaires sont venus soutenir John Kerry sur scène, tandis que ses camarades du Vietnam multiplient les apparitions publiques.

L'un d'entre eux, le pasteur David Alston, a ouvert le bal dès la première soirée de la convention en racontant ses souvenirs du patrouilleur que John Kerry a dirigé quelques mois dans les eaux périlleuses du delta du Mékong. *«Nous avons combattu et saigné*

VOIR PAGE A 10: KERRY

Paris part en guerre contre l'obésité

Les publicités pour la malbouffe devront contenir des «messages sanitaires»

FABIEN DEGLISE

Radical. En guerre ouverte contre l'obésité, la France s'appête à adopter aujourd'hui une loi sévère qui vise à interdire les distributeurs automatiques dans toutes les écoles du pays mais aussi à forcer les industriels à ajouter des «messages sanitaires» dans les publicités pour la malbouffe. Un geste percutant dont le Québec devrait en partie s'inspirer, croit Lyne Mongeau, de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), pour insuffler enfin un vent de changement ici, où l'obésité est, paradoxalement, plus répandue qu'en France.

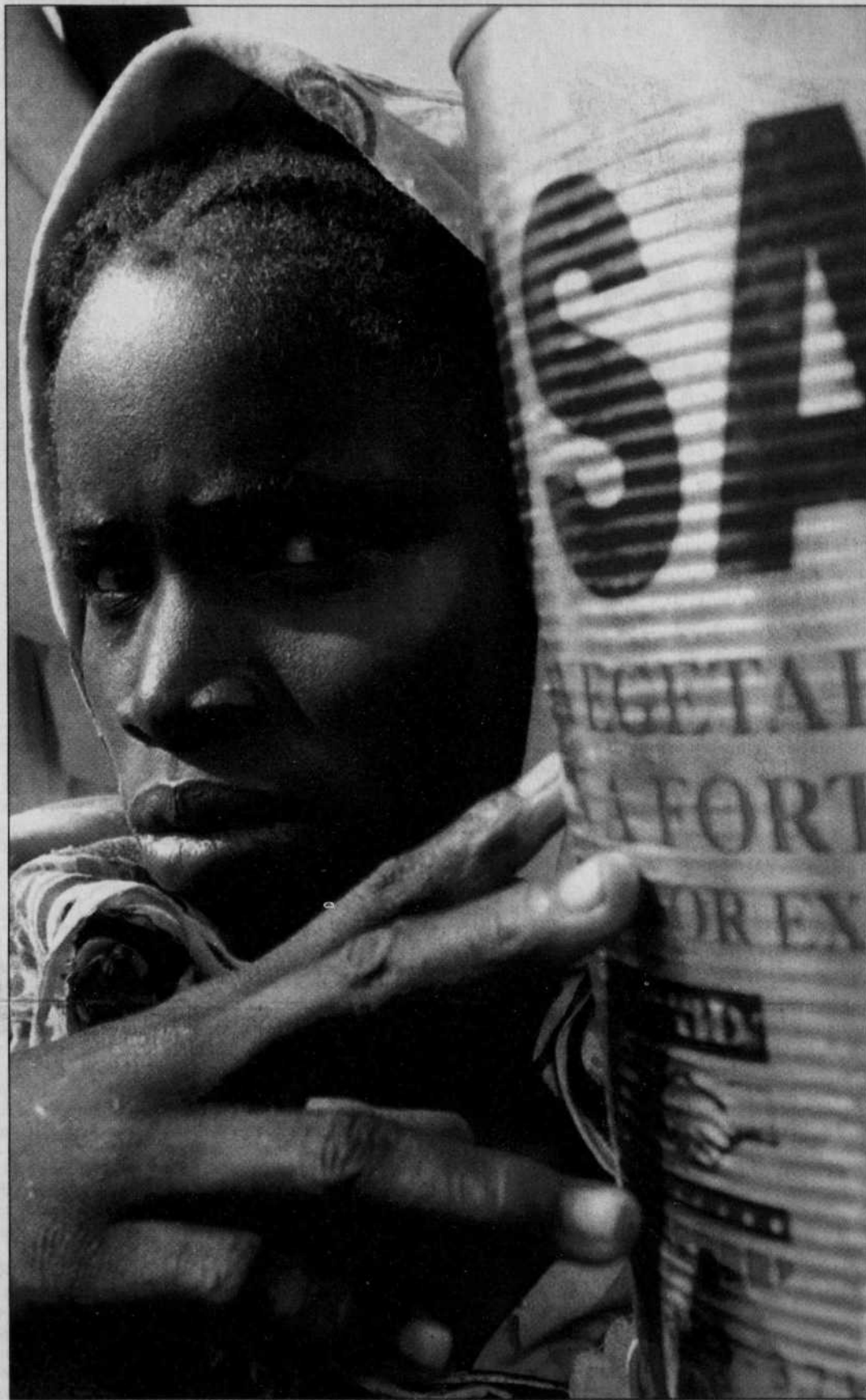
«La France vient d'emprunter une voie intéressante, a expliqué hier au Devoir la diététiste versée dans la lutte à l'obésité et la prévention de celle-ci. Avec cette loi, les autorités interpellent

VOIR PAGE A 10: OBÉSITÉ

INDEX

Annonces.....	B 4	Météo.....	B 4
Avis publics..	B 6	Monde.....	A 5
Cinéma.....	B 3	Mots croisés..	B 6
Culture.....	B 2	Resto.....	B 5
Décès.....	B 4	Sports.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 3
Idées.....	A 9	Week-end.....	B 1

Pression sur le Soudan



REUTERS

LES RÉFUGIÉS soudanais provenant du Darfour arrivent en masse dans l'est du Tchad, alors que le Conseil de sécurité de l'ONU se prononcera aujourd'hui sur un projet de résolution menaçant le gouvernement de Khartoum d'actions économiques s'il ne désarme pas les milices arabes accusées d'atrocités dans la région. Les Nations unies estiment que plus d'un million de Soudanais ont été contraints de fuir le Darfour et près de 2,2 millions de personnes auraient désespérément besoin d'aide humanitaire. Nos informations en page A 5.

Santé: Charest veut 30 milliards

Les neuf milliards promis par Ottawa ne suffiront pas, disent les provinces

MARTIN OUELLET

Niagara-on-the-Lake — Le gouvernement fédéral devra verser beaucoup plus que les neuf milliards de dollars sur cinq ans qu'il a promis pour le système de santé, ont convenu, hier, les premiers ministres provinciaux réunis jusqu'aujourd'hui à Niagara-on-the-Lake, en Ontario.

A l'issue de la première journée des travaux du Conseil de la fédération, le premier ministre du Québec, Jean Charest a donné le ton lors d'une conférence de presse: Ottawa, selon lui, devra ajouter près de 30 milliards de dollars de plus dans le système de santé d'ici cinq ans s'il veut combler les besoins des provinces.

Ce montant astronomique représente le quart des dépenses reliées au fonctionnement du système de santé au Canada.

«On vous présentera un portrait complet vendredi [aujourd'hui, au terme de la réunion], mais évidemment, la question du 25 %, évoquée dans le rapport Romanow, est un élément central de ce que l'on s'attend du gouvernement fédéral», a-t-il dit.

Sans évoquer le montant souhaité, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a lui aussi jugé la proposition du premier ministre du Canada, Paul Martin, nettement en deçà des attentes. *«C'est visiblement insuffisant, a-t-il dit. Cela ne représente que 1,8 milliard en moyenne par année.»*

Même constat pour John Ham, de la Nouvelle-Écosse, qui estime que M. Martin aurait dû tenter d'aider convenablement les provinces plutôt que de sortir *«un montant d'un chapeau»*, en pleine campagne électorale.

Le président du Conseil de la fédération et premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, s'est pour sa part montré beaucoup plus prudent, refusant de dévoiler le jeu des provinces. *«Nous sommes en*

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

La double vie de Yann Tiersen

Yann Tiersen, créateur des musiques tourbillonnantes du *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, ne se considère pas comme un compositeur de musique de films. Et son spectacle de ce soir aux FrancoFolies, qui passe presque en revue l'ensemble de sa production musicale avec neuf autres musiciens sur scène, en fera foi. Portrait d'un artiste libre... et nonchalant.

FRÉDÉRIQUE DOYON

D e ce côté-ci de l'Atlantique, on a découvert Yann Tiersen avec les musiques envoûtantes du film *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*. Des airs de piano, de violon et d'accordéon qui, suivant les dédales de la vie d'Amélie, ont réinventé Paris et les bonheurs fugaces du quotidien. Plus récemment, ce furent les airs languissants et empreints de fatalisme de *Good Bye, Lenin!*. Mais ces succès internationaux et tout le battage qui vient avec le présent en fait sous un jour succinct et parcellaire.

Car le compositeur breton vivait de son art avant *Amélie*. Il comptait déjà six albums, dont *Le Phare* (1998), disque d'or avec plus de 100 000 copies vendues. Il a toujours multiplié les projets avec d'autres artistes. Les Têtes Raides, François Breut, The Married Monk... *«Je ne me sens pas du tout compositeur de musique de films, déclare le multi-instrumentiste, avec la lenteur nonchalante de celui qui est absorbé dans ses pensées, loin surtout des questions tyranniques de la journaliste. Ça m'est arrivé trois, quatre fois, c'est pas beaucoup par rapport au reste. C'est toujours quelque chose d'un peu marginal.»* Seules quelques pièces de la bande originale du film de Jean-Pierre Jeunet étaient des compositions nouvelles. La grande majorité provenait des albums existants du compositeur. *Good Bye,*



AGENCE FRANCE-PRESSE

Compositeur des musiques envoûtantes du film *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* et, plus récemment, de *Goodbye, Lenin!*, Yann Tiersen présente son spectacle ce soir aux FrancoFolies, accompagné de neuf musiciens.

VOIR PAGE A 10: TIERSEN

• LES ACTUALITÉS •

Faux chèque au Qatar

Sophie Dubé connaîtra la date de son procès dimanche

Sherbrooke — La Sherbrookoise Sophie Dubé, coincée au Qatar pour une affaire de faux chèques, devrait savoir dimanche quand la justice du Qatar entendra sa cause.

«J'ai réussi à contacter quelqu'un à la cour et il m'a assuré que c'est à ce moment que je connaîtrai la date de ma comparution, indique la jeune femme de 18 ans confinée dans ce pays depuis février. Si j'ai reçu mon argent de l'ambassade du Canada au Koweït, je vais prendre le taxi et me rendre directement à la cour. La seule chose que je souhaite, c'est que mon cauchemar se termine au plus vite.»

Hommes à retracer

Sophie Dubé aurait tenté de changer de faux chèques dans une banque du Qatar.

Étant donné que les vendredis et samedis sont jours de fin de semaine au Qatar, ce n'est que dimanche qu'elle pourra en savoir davantage sur sa situation.

«J'espère que je pourrai avoir accès à l'argent que le Canada m'a fait parvenir, car je viens de dépenser mes derniers dollars pour acheter de la nourriture», a signalé la jeune femme.

Elle souhaite que les deux hommes de l'arrondissement de Verdun à Montréal qui l'ont entraînée dans cette affaire soient retracés. Selon elle, l'un d'eux a été rattrapé par la police du Qatar et serait en prison à Doha. Cependant, elle n'en a aucune confirmation.

Un des deux hommes a déjà été accusé dans une affaire de fraude par chèque dans un commerce de Sherbrooke.

«J'ai rencontré ces deux individus, qui sont deux frères, lors d'une fête à Sherbrooke. Je n'étais pas au courant des activités dans lesquelles ils trempaient. Si j'avais su dans quoi je m'embarquais, je serais restée au Canada. Je crois que j'ai été un peu stupide. Je ne voyais que l'argent qu'ils me faisaient miroiter sans me méfier.»

Sophie Dubé estime que le montant de la fraude dont elle est accusée s'élève à environ 140 000 \$.

Fiancé

Le fiancé de Sophie Dubé, qui préfère ne pas être identifié, soutient qu'il a été mis au courant de la situation après l'arrestation dans une banque du Qatar.

«Elle s'est fait utiliser et exploiter. Elle est maintenant prise à la base sans que personne ne puisse la sortir de là», déplore l'homme. C'est lui qui s'est rendu au Moyen-Orient pour payer la caution et la sortir de prison.

«Je tente de lui envoyer de l'argent du mieux que je peux, à affirmer le jeune homme. L'hôtel me coûte les yeux de la tête. Les conditions dans lesquelles elle vit sont difficiles.»

Il a dit ne pas connaître les gars qui ont piégé sa fiancée.

«Ça fait cinq mois que je fais des démarches. Certains gars ont fait des menaces de mort à ma mère par rapport à cette affaire», a prévenu le jeune homme.

Presse canadienne

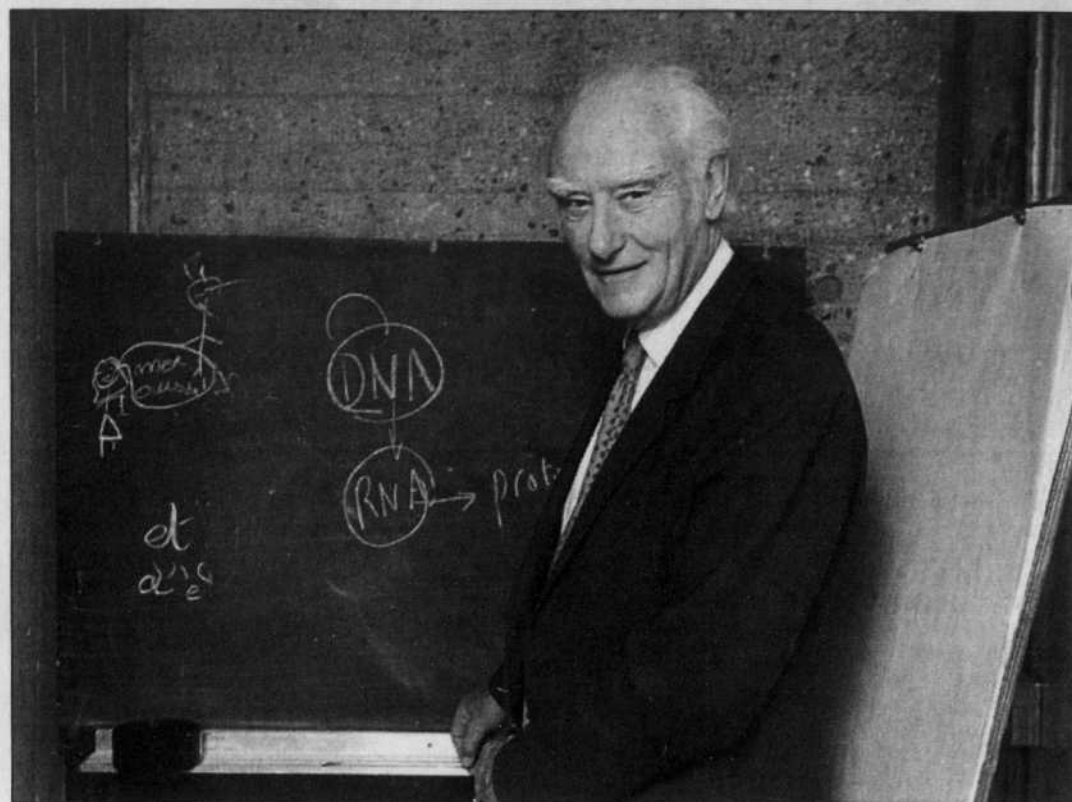
Résultats	
649	Tirage du 2004-07-28
04 08 25 29 36 37	Complémentaire: (14)
GAGNANTS LOTS	
6/6	0 9 196 751,00 \$
5/6+	4 89 166,10 \$
5/6	134 2 198,70 \$
4/6	7 837 71,20 \$
3/6	151 192 10,00 \$
2/6+	111 254 5,00 \$
Ventes totales: 17 597 978 \$	
Prochain gros lot (approx.): 15 000 000 \$	

Résultats	
649	Tirage du 2004-07-28
06 09 24 28 32 41	Complémentaire: (46)
GAGNANTS LOTS	
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	10 500,00 \$
4/6	990 50,00 \$
3/6	17 127 5,00 \$
Ventes totales: 478 898,50 \$	

Résultats	
Extra	Tirage du 2004-07-28
591832	100 000 \$
NUMÉROS LOTS	
591832	100 000 \$

Ces résultats d'occurrence des tirages gagnants peuvent varier des billes. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

FRANCIS CRICK (1916 - 2004)



Francis Crick, mort à l'âge de 88 ans, dans une photographie prise à Paris, en 1993.

Décès à 88 ans de l'un des pères de l'ADN

«L'un des plus brillants scientifiques de notre temps»

Le scientifique britannique Francis Crick, Prix Nobel de médecine et codécouvreur de la structure en double hélice de l'ADN, est mort mercredi à l'âge de 88 ans, a-t-on appris hier auprès de son entourage.

La communauté scientifique est en deuil. L'un des plus brillants représentants, Francis Crick, est mort à l'âge de 88 ans des suites d'une longue maladie. Son décès à l'hôpital Thornton, à San Diego, en Californie, a été annoncé par Brendolyn Williams, la porte-parole de l'Institut Salk, où travaillait le défunt.

Prix Nobel de médecine et codécouvreur de la structure en double hélice de l'ADN, le chercheur britannique luttait depuis des années contre le cancer. «Francis Crick restera dans les mémoires comme l'un des plus brillants scientifiques de notre temps», a déclaré Richard Murphy, le président de l'Institut Salk.

Rencontre décisive

Le doctorat en poche, Francis Crick travaille un temps à la University College de Londres, avant d'accepter, en 1949, un poste au Cavendish Laboratory auprès de Max Perutz et Laurence Bragg. Là, il apprend à utiliser la cristallographie aux rayons X pour déterminer la structure de l'hémoglobine.

En 1951, Jim Watson rejoint l'équipe du laboratoire. Plus jeune de douze ans, Watson est séduit par le regard de physicien que Crick pose sur les problèmes de biologie. Ils décident tous deux de se consacrer à l'étude de l'ADN en se basant sur les travaux de Maurice Wilkins, biophysicien néo-zélandais, qui avait montré par cristallographie aux rayons X que l'ADN était composé de structures en spirale se répétant.

En 1953, Watson et Crick proposent un modèle de structure tridimensionnelle de l'acide désoxyri-

bonucléique et imaginent du même coup le mécanisme qui régit la réplication de l'ADN. Ces travaux valent en 1962 un prix Nobel de médecine et de physiologie aux deux chercheurs, qu'ils partagent avec Wilkins. Après ces découvertes constituant le fondement de la biologie moléculaire, Crick se penche sur le déchiffrement du code génétique, qui sera élucidé en 1966. Il se tourne ensuite vers la biologie du développement avant d'entrer en 1973 au Salk Institute for Biological Studies, en Californie, pour participer à des recherches en neurobiologie.

Extraordinaire intelligence

Dans une déclaration, Jim Watson a signalé, hier, que Crick «avait impressionné par son extraordinaire intelligence et pour lui avoir montré la voie de la confiance en soi». «Il m'a traité comme un membre de sa famille, se rappelle-t-il. Avoir passé deux ans avec lui dans une petite chambre de Cambridge était un privilège. Je faisais tout pour passer mon temps avec lui et échanger avec lui des connaissances, jusqu'au moment de sa mort.»

Francis Crick est né en Angleterre en 1916 de parents propriétaires d'une cordonnerie. Il a étudié la physique et fabriqué des mines sous-marines pour le compte du gouvernement britannique lors de la Seconde Guerre mondiale. Après le conflit, il s'est intéressé à la biologie et à la chimie. Auteur de plusieurs ouvrages, il avait lancé à son interlocuteur lors d'une interview accordée en 1994: «Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le bleu est bleu? Cela ne sert à rien de dire que le ciel est bleu. Cela ne dit pas pourquoi il est bleu. Pourquoi ne serait-il pas rouge? C'est une question difficile. Nous essayons de nous interroger sur ce point et de trouver ce qu'il pourrait se passer dans la tête quand vous voyez du bleu. Peut-être cela nous donnera une preuve, une évidence pour répondre à ces questions complexes.»

Le Monde

Fouad Farhat succombe à un cancer

Le président-fondateur des Lunetteries Farhat, Fouad Farhat, est décédé mercredi à Montréal à l'âge de 67 ans à la suite d'une bataille contre le cancer, a annoncé hier son entreprise. Il est décédé à l'hôpital Royal Victoria de Montréal.

Né à Alexandrie, en Égypte, et arrivé au Québec en 1964, M. Farhat a fait sa marque dans les médias, se servant de la publicité télévisée pour vanter lui-même la qualité de ses produits, allant jusqu'à offrir des spéciaux «3 pour 1».

On compte plus de 58 succursales de Lunetteries Farhat au Québec, ce qui en ferait la plus grande maison d'opticiens de la province.

M. Farhat laisse dans le deuil son épouse, Lauren-

ce Farhat, et son fils, Francis. Il sera exposé au Centre funéraire Guay à Rosemère demain et dimanche. Les funérailles seront célébrées lundi matin à l'église Notre-Dame d'Égypte, à Chomedey-Laval.

La carrière de l'homme d'affaires débute au début des années 1970, au moment où il décide d'aménager son premier bureau d'opticien boulevard Saint-Laurent à Montréal. Il a passé toute sa carrière dans le domaine de l'optique, ayant débuté chez Taylor, les opticiens de l'ouest de Montréal, puis chez Conrad Touchette, «l'opticien des vedettes» de l'avenue du Mont-Royal.

Presse canadienne

Sondage auprès des Américains

Blair est le plus populaire

Washington — Le premier ministre britannique Tony Blair est le dirigeant international le plus populaire auprès des Américains et dépasse nettement le président George W. Bush, tandis que le président français Jacques Chirac est le moins apprécié, selon un sondage Harris publié hier.

L'institut a interrogé 2242 adultes entre les 12 et 16 juillet en leur demandant leur opinion sur dix dirigeants internationaux: M. Bush, l'Allemand Gerhard Schröder, M. Blair, l'Espagnol José Luis Rodríguez Zapatero, M. Chirac, l'Italien Silvio Berlusconi, le Japonais Junichiro Koizumi, le Russe Vladimir Poutine, le pape Jean-Paul II et le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan.

Blair arrive en tête avec 58 % d'opinion positives contre 13 % de négatives, suivi de Bush avec 43 % d'opinions positives. Mais le président américain est aussi le moins aimé, avec 46 % d'opinions négatives, dépassant même Chirac qui récolte 44 % d'opinions défavorables et seulement 14 % d'avis positifs.

Le pape est jugé positivement par 42 % des personnes interrogées et négativement par 24 %, tandis que 35 % n'ont pas d'opinion.

Viennent ensuite MM. Annan avec 24 % de votes positifs et 26 % de négatifs, Koizumi (22 % positifs, 8 % négatifs), Poutine (20 % positifs, 23 % négatifs), Schröder (17 % positifs, 21 % négatifs), Berlusconi (17 % positifs, 10 % négatifs), Zapatero (14 % positifs, 20 % négatifs), et Chirac (14 % positifs et 44 % négatifs). Une majorité des personnes interrogées n'avaient pas d'opinion arrêtée sur la plupart des dirigeants.

Selon un sondage identique d'Harris dans cinq pays européens, M. Bush est de loin le dirigeant le plus impopulaire, avec 76 % d'opinions négatives contre 10 % positives, suivi de Berlusconi (56 % négatifs, 11 % positifs) et Blair (53 % négatifs, 20 % positifs). M. Chirac recueille autant de votes positifs que négatifs (30 %).

Agence France-Presse

Affaire de diffamation

La Cour suprême donne raison à Gilles Néron contre Radio-Canada

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La Cour suprême du Canada (CSC) a mis fin hier à la longue saga opposant l'ex-conseiller en communications Gilles Néron à la Société Radio-Canada (SRC) en maintenant le jugement de la Cour d'appel, qui condamnait la SRC à verser des dommages et intérêts à M. Néron en compensation pour les torts causés par la diffusion d'un reportage diffamatoire en 1995. Un jugement considéré comme très important par le milieu, pour l'ampleur de la compensation accordée et parce qu'il touche l'épineuse question de la liberté d'expression.

Soulagement

C'est avec un «immense soulagement» que Gilles Néron a accueilli la nouvelle, hier matin. Pour lui, la victoire est totale: après la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec, c'est au tour de l'ultime instance judiciaire du pays de lui donner raison dans ce litige (par six voix contre une) et d'imposer à la SRC de payer sa part d'une amende de près de 1,8 million partagée avec la Chambre des notaires du Québec (CNQ). L'ordre professionnel était aussi visé par la poursuite initiale, mais il n'a pas contesté le verdict de culpabilité de la Cour d'appel.

La CSC a donc tranché et statué que le reportage en cause, diffusé par *Le Point* en janvier 1995, était «trompeur», «boiteux» et «sélectif». Selon la cour, la SRC a «intentionnellement diffamé Gilles Néron [...] d'une manière non conforme aux normes professionnelles du journaliste raisonnable». De par son ton et son allure, écrit le juge Louis Le Bel, le reportage avait tous les airs d'un «règlement de comptes». L'ombudsman de Radio-Canada avait d'ailleurs aussi conclu à des manquements éthiques dans cette histoire. «La liberté d'expression n'est pas absolue et elle peut être limitée par les exigences du droit d'autrui à la protection de sa réputation», lit-on dans le jugement.

Dangers pour la presse?

Le début de la saga se situe en décembre 1994, quand un reportage critique envers la CNQ est présenté à l'émission *Le Point*. La CNQ mandate alors Gilles Néron, son consultant en communication, pour demander un droit de réplique, ce qu'il fait par lettre. Celle-ci deviendra source de tous ses ennuis. Radio-Canada se sert de la missive pour produire un second reportage (celui en cause dans le procès) où on ne fait état que de deux erreurs commises par M. Néron dans sa lettre, sans parler des autres points soulevés et sans lui offrir de droit de réplique. À la suite de cette diffusion, la CNQ rompt ses relations avec M. Néron et publie à grande échelle cette rupture. En clair, le nom de Gilles Néron est brûlé dans le métier.

En juin 2000, la Cour supérieure du Québec a statué que la Chambre avait causé un tort irréparable à la carrière de M. Néron et que Radio-Canada avait entaché sa réputation. Près de deux millions de dollars sont alors accordés à Gilles Néron. La Cour d'appel maintiendra ce jugement (en revoyant un peu la baisse l'indemnité) en octobre 2002.

«La cour vient de me redonner mon droit de parole après presque 10 ans», se réjouissait hier l'ex-président de la Régie de la sécurité dans les sports, maintenant âgé de 60 ans. «J'ai tout perdu dans cette affaire... Mais aujourd'hui, ça fait un bien immense moralement, même si ça n'efface pas les dernières années. Au moins, je me sens avec une nouvelle utilité.»

Pour son avocat, M^e Jacques Jeansonne, la Cour suprême vient de rappeler, deux semaines après le CRTC, que la liberté d'expression a des limites, celles du respect et du droit «à l'honneur et à la réputation».

C'est justement ce qui inquiète M^e Marc-André Blanchard, avocat associé chez Gowlings et spécialiste du droit des médias. «C'est troublant. Je ne peux pas me réjouir d'un jugement comme celui-là. La cour vient de dire que, même si on diffuse une information véridique et d'intérêt public, on peut quand même commettre une faute.» Pour M^e Blanchard comme pour le juge dissident Binnie, la cour aurait dû ne condamner que la CNQ dans ce dossier.

Mais Jean Pichette, enseignant en éthique du journalisme à l'UQAM, rappelle que «la vérité doit toujours être contextualisée». Sinon, dit-il, «on peut lui donner la couleur qu'on veut». M. Pichette croit que «la liberté de presse n'est pas mise en danger ici. C'est plutôt le mythe de l'infailibilité journalistique qui est remis en question. Le vrai danger pour la presse actuellement vient d'un manque d'esprit critique, y compris à l'égard de son propre travail.»

Craintes

Alors que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec réserve pour aujourd'hui ses commentaires, le Conseil de presse du Québec (CPQ) a fait part hier de ses craintes à l'égard du montant de l'indemnisation. «Ça pourrait ouvrir la porte à des poursuites abusives», croit Robert Maltais, secrétaire général de l'organisme. «Ultimement, c'est la liberté de presse qui pourrait être affectée par le facteur d'autocensure que ça peut faire naître chez les journalistes.» Mais au-delà de cette critique, le Conseil refuse de décrire le jugement: on souligne plutôt le côté positif de voir la cour rappeler que le métier de journaliste doit s'exercer dans les limites d'un code déontologique rigoureux.

Radio-Canada a publié en fin de journée un communiqué dans lequel on indique avoir pris acte du jugement et regretter «tous les inconvénients» causés à Gilles Néron par la diffusion du reportage.

Le Devoir

Le Vatican condamne l'influence néfaste du «féminisme mondial»

Berlin — Un document sur le rôle des femmes et des hommes qui doit être publié par le Vatican prochainement accuse «le féminisme mondial» d'essayer d'effacer la différences biologiques entre les deux sexes, selon un article du quotidien allemand Bild publié hier.

Le document de 37 pages qui sera rendu public demain appelle les gouvernements à encourager les femmes à ne pas se consacrer à leur carrière au détriment de «leurs devoirs de famille». Le document mentionne également la question de l'homosexualité, affirmant que Dieu n'approuve que les mariages entre un homme et une femme, précise le journal.

Associated Press

1455 RUE PEEL (LES COURS MONT-ROYAL) 282-0022

GIORGIO
EMPORIO

JUSQU'À

70%

ACTUALITÉS

Fin des vacances de la construction

Les douaniers font du zèle, les voyageurs la queue

MALORIE BEAUCHEMIN

Le temps d'attente à la frontière canado-américaine s'est intensifié hier, alors que les agents de douanes des postes frontaliers de Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Armand-de-Phillipsburg et Rock Island ont entrepris une grève du zèle, pour manifester leur mécontentement face au conflit de travail qui perdure depuis maintenant quatre ans.

Des délais d'une heure et demie à deux heures ont été enregistrés au poste frontière de Lacolle, ainsi que dans les deux autres concernés par les moyens de pressions au Québec.

«Un travail très, très scrupuleux est effectué des deux côtés de la frontière», a expliqué le vice-président national du syndicat, responsable de la région du Québec, Jean-Pierre Fortin, qui confirme que le syndicat des douaniers canadiens (CEUDA) connaît la situation, mais ne cautionne pas le mouvement de protestation. «Les employés eux-mêmes se sont donné le mot d'ordre», a-t-il ajouté. Tous les camions sont fouillés minutieusement, causant ainsi d'immenses retards dans la livraison de marchandises. Lacolle, Saint-Armand et Rock Island sont les trois bureaux de douanes les plus achalandés des 47 postes frontaliers du Québec.

Des délais d'une heure et demie à deux heures ont été enregistrés au poste frontière de Lacolle

Une occasion

Pour ceux qui voulaient entrer aux États-Unis, les files d'attente étaient déjà longues mercredi, en raison de mesures de sécurité accrues, imposées pour la tenue de la convention démocrate de Boston, à seulement quelques heures de Montréal.

De l'autre côté, les douaniers canadiens profiteront de la dernière fin de semaine des vacances de la construction, habituellement très achalandée aux frontières, pour faire entendre leurs revendications. Depuis juillet 2000, les pouvoirs et responsabilités des agents de Douanes Canada ont été accrues en vertu de la loi C-18, mais leur salaire n'a jamais été ajusté en conséquence. Aucune négociation avec la partie patronale n'a eu lieu depuis le mois de mai.

À l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), on prétend que le délai d'attente est «normal», compte tenu des circonstances (Convention démocrate, vacances de la construction). «Les employés ne sont pas en position légale de faire une grève», a affirmé le porte-parole de l'ASFC, Michel Proulx, en ajoutant que «les directions régionales prendront des mesures si nécessaire, pour offrir les meilleurs services possibles.»

Le Devoir

Grève à l'aluminerie de Bécancour

Le p.-d.g. d'A.B.I. demande aux grévistes de revenir aux enjeux locaux

Bécancour — Le président-directeur général de l'aluminerie A.B.I. de Bécancour, Louis-Régis Tremblay, s'inquiète du discours syndical dans le conflit de travail qui paralyse l'usine depuis près d'un mois.

Le dirigeant craint que les discours des représentants de plusieurs syndicats, lors de la manifestation de mercredi en appui aux grévistes, fassent oublier les enjeux plus locaux du conflit.

Les délégués représentant quelque 7000 syndiqués du secteur avaient affirmé mercredi que Bécancour servait en quelque sorte de banc d'essai pour des mesures rétrogrades qu'Alcoa et Alcan tenteront à leur tour d'obtenir dans leurs ententes de travail.

«Le conflit chez A.B.I. doit rester ici, a commenté M. Tremblay. Je trouve que ça commence à prendre de grandes proportions.»

M. Tremblay croit que les syndicats de l'aluminium veulent se servir du conflit à l'A.B.I. pour affûter leurs lames. Les employés, suggère-t-il, doivent revenir aux enjeux locaux et bien analyser la dernière proposition. «Dans nos offres, il est clairement prévu que nous ne pour-

rons pas mettre d'employés à pied pour les remplacer par des sous-traitants», rappelle M. Tremblay.

Crainte syndicale

Mais même si la sécurité d'emploi est acquise pendant la durée de la convention, le syndicat craint l'érosion de la main-d'œuvre syndiquée à la suite des départs à la retraite.

«Nous offrons de bonnes conditions de travail, de bonnes augmentations, notre régime de retraite est parmi les meilleurs au Canada, nous nous engageons à ne pas faire de mises à pied, énumère M. Tremblay. Mais de l'autre côté, on dirait que les demandes progressent sans cesse! Quand on mondialise le conflit, ça m'étonne. Dans les faits, je pense que les raisons du conflit chez nous sont minces. Je ne sais pas trop quel est l'intérêt des travailleurs de Bécancour d'embarquer là-dedans.»

Pour le reste, M. Tremblay mentionne que les opérations se stabilisent dans l'exploitation de la dernière série de cuves par les employés non syndiqués.

Presse canadienne

Postes Canada et le scandale des commandites

André Ouellet devra s'expliquer

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les rapports de la firme externe Deloitte sur la Société canadienne des postes (SCP), commandés dans la foulée du scandale des commandites et rendus publics hier, contiennent des «informations et des allégations troublantes», selon le ministre du Revenu, John McCallum, qui somme le président de la société d'État de s'expliquer dans les sept jours.

Le ministre responsable de la SCP n'a pas voulu se prononcer sur les détails des rapports, pas plus que sur l'avenir d'André Ouellet comme président-directeur général de la SCP. «Je veux attendre les réponses de M. Ouellet avant de commenter en détail», a expliqué M. McCallum, qui a l'intention de renvoyer le conseil d'administration de la SCP la semaine prochaine, ainsi que chacun des membres individuellement.

Rappelons que M. Ouellet a été suspendu de ses fonctions, avec salaire, en février dernier, jusqu'à ce que l'examen externe des pratiques de gestion ainsi que des activités de commandites, de marketing et de publicité soit complété. L'ancien ministre libéral avait participé à la mise en place du program-

me des commandites avant d'être nommé à Postes Canada en 1996.

Une fois que le ministre aura obtenu les commentaires de M. Ouellet au sujet du rapport qui s'avère accablant pour lui, il consultera le Conseil du trésor quant à son statut.

1,6 million sans factures

Dans son rapport sur les pratiques de gestion à la SCP, Deloitte souligne que l'organisme n'a pu fournir de pièces justificatives pour les dépenses de déplacement et de séjour du président entre 1996 et 2003, lesquelles dépenses s'élevaient à 1,6 million de dollars. La SCP affirme «ne plus trouver l'information» pour la période allant de 1996 à 1998. Pour ce qui est de la période entre 1999 et 2003, le président a allégué que les demandes de remboursement et les documents à l'appui se trouvaient «à sa résidence». Il ne les avait toujours pas produits la semaine dernière, lorsque le rapport a été déposé au ministre.

Le rapport révèle également que le président aurait influencé le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrats d'approvisionnement pour trois dossiers, totalisant 35 millions.

M. Ouellet aurait aussi limité le

mandat de la vérificatrice interne, l'empêchant en 2002 de scruter les contrats de publicité, au moment même où l'iceberg du scandale des commandites commençait à émerger. «Selon les entrevues avec l'ancienne vérificatrice interne, le président lui avait indiqué que l'examen n'était pas nécessaire», peut-on lire dans le rapport de Deloitte. Le conseil d'administration ayant exigé un tel examen, le président a préféré confier cette tâche au service du contentieux.

Le deuxième rapport, portant sur les activités de commandites, de marketing et de publicité, vient quant à lui corroborer les conclusions de la vérificatrice générale du gouvernement, Sheila Fraser.

Pas de contrat

On y rappelle que la SCP a versé 1,6 million à l'entreprise L'Information essentielle pour la réalisation d'une série sur Maurice Richard, sans qu'aucun contrat n'ait été signé. Il n'y a par ailleurs pas eu d'appel d'offres avant d'octroyer un contrat à Lafleur communication, qui a servi d'intermédiaire pour obtenir une subvention de 600 000 \$ du programme de commandites du gouvernement (dont 15 % sont allés à l'agence de communication). «Dans le cadre de ces deux

transactions [...], la Société n'a pas respecté les exigences stipulées dans les politiques et processus, ce qui a engendré un niveau non acceptable de non-conformité», écrit la firme Deloitte.

De façon générale, on souligne le manque de respect des procédures pour la plupart des contrats de commandites, ainsi que le manque de suivi des dossiers une fois les contrats octroyés. Plusieurs documents manquaient à l'appel.

Le ministre a envoyé une copie de ces deux rapports à la commission Gomery chargée de faire la lumière sur le scandale des commandites.

En février, les partis d'opposition avaient critiqué l'embauche de Deloitte, également chargée de faire la lumière sur les fonds versés à la section québécoise du Parti libéral du Canada par les firmes de communication impliquées dans le scandale — un rapport qui n'a toujours pas été rendu public. Deloitte effectue la vérification externe normale de la Société canadienne des postes depuis 1995 et n'avait jamais signalé d'irrégularité auparavant.

Le Devoir
Avec la collaboration de
Malorie Beauchemin

Rencontre avec le premier ministre Martin

Jeb Bush croit que les pharmacies sur Internet sont néfastes

Le gouverneur de la Floride invoque des raisons de santé

Ottawa — Alors que certains États américains se montrent favorables aux pharmacies canadiennes sur Internet qui vendent des médicaments moins cher, le gouverneur de la Floride Jeb Bush affirme qu'elles nuisent à la santé de ses administrés.

Plus tôt hier, M. Bush avait rencontré le premier ministre canadien, Paul Martin, ainsi que des représentants de l'industrie pharmaceutique du Québec. Il a déjà été très critique envers le secteur des pharmacies canadiennes sur Internet.

Même si le frère du président des États-Unis, George W. Bush, est ouvert à la perspective d'une offre de médicaments moins chers en Floride, il n'est pas convaincu que les acheter sur Internet — sans avis médical — est la meilleure façon de procéder.

«J'aimerais qu'il y ait un protocole établi pour assurer un niveau élevé de qualité [des médicaments], a dit M. Bush. Si tel était le cas, qui pourrait être contre un accès à des médicaments moins chers?»

Chercher une autre façon

Le mois dernier, le gouverneur a ordonné à plusieurs entreprises de la Floride d'arrêter de vendre des médicaments provenant du Canada, au moins jusqu'à ce que la US Food and Drug Administration détermine les conditions de ce commerce transfrontalier.

À cette occasion, M. Bush avait alors laissé entendre qu'il souhaitait trouver une autre façon de donner accès à des médicaments moins chers dans son État.

«Les pharmacies Internet ne seraient pas le moyen utilisé pour y



CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Le premier ministre du Canada, Paul Martin, et le gouverneur de l'État de la Floride, Jeb Bush, se sont laissés photographier devant le centre de ski de Bromont, hier.

parvenir, a-t-il dit. Nous avons un nombre considérable de surdoses subies par des gens qui prennent des médicaments légaux de la mauvaise façon, car ils les ont obtenus de la mauvaise façon.»

L'Association canadienne des pharmacies internationales s'est opposée aux allégations de M. Bush. «C'est une accusation très importante lorsque vous ne disposez pas de chiffres sur lesquels vous appuyer», a dit David MacKay, di-

recteur de l'Association. Nous n'avons eu aucun rapport d'incident subi par des Américains qui auraient obtenu leurs médicaments par la poste.»

Deux États bougent

Plus tôt cette année, le Wisconsin et le Minnesota sont devenus les premiers États américains à aider leurs résidents à réduire leurs dépenses lorsqu'ils achètent des médicaments — es-

sentiellement en leur laissant commander des médicaments à des pharmacies canadiennes sur Internet.

Au cours des derniers mois, le débat s'est intensifié à ce sujet aux États-Unis.

Cette semaine, la Californie a envoyé une délégation au Canada afin d'enquêter sur les pharmacies sur Internet.

Presse canadienne

Entrevue à Paris Match

Paul Martin évoque des «liens charnels» avec la France

Le premier ministre du Canada s'inquiète de voir l'Europe «se refermer sur elle-même»

MICHEL DOLBEC

Paris — Photographié les pieds dans les eaux de l'Atlantique, le pantalon remonté jusqu'aux chevilles, Paul Martin évoque dans la dernière édition du magazine Paris Match les «liens charnels» qui unissent la France et le Canada et s'inquiète de voir l'Europe «se refermer sur elle-même».

L'hebdomadaire, qui traite en long et en large de la disparition de Serge Reggiani et de Sacha Distel, consacre quatre pages à «nouvel homme fort du Canada», sans mentionner qu'il est à la tête d'un gouvernement minoritaire. Il y a cinq ans, son prédécesseur Jean Chrétien avait eu droit pour sa part à une dizaine de pages, agrémentées d'une série de photos de lui et de sa femme Aline prises au Lac-des-Piles.

Cette interview est apparem-

ment la première accordée par le nouveau chef du gouvernement à un média étranger. Ce choix n'est sûrement pas anodin, surtout quand on pense aux liens personnels très étroits qui existaient entre Jean Chrétien et Jacques Chirac.

Envergure internationale

Paul Martin souligne qu'il entretient lui aussi avec la France des liens d'amitié «très forts, d'un point de vue émotionnel et personnel». Il défend du même souffle son rôle dans les affaires du monde. La France, selon lui, possède encore, et «sans équivoque», une «envergure internationale forte».

«Sa position intellectuelle et morale partout dans le monde est très forte, souligne-t-il. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec elle, comme nous ne sommes pas toujours d'accord avec les États-Unis.

La différence est que, comme Canadiens, nous avons avec votre pays des liens charnels.»

En revanche, le premier ministre se montre «préoccupé» par l'avenir de l'Europe.

«J'ai l'impression, explique-t-il, que l'Europe se referme sur elle-même. En Haïti, la France est présente, mais l'Europe n'a aucun point de vue. En Afrique, c'est la même chose. Prenez l'Amérique latine, l'Espagne s'y intéresse, mais pas l'Europe. Or nous aimerions savoir quelle position l'Europe va prendre dans le monde. Il n'est pas suffisant de dire qu'on s'oppose. Il faut aussi travailler ensemble.»

Paul Martin rappelle aussi dans cette interview les raisons qui ont poussé le Canada à ne pas s'engager dans la guerre contre l'Irak, quitte à se fâcher avec Washington. Le premier ministre partage l'approche multilatérale du prési-

dent français Jacques Chirac, ce qui ne l'empêche pas d'être favorablement impressionné par George W. Bush.

«A mes yeux, il est un homme de conviction, dit-il. C'est quelqu'un qui a une vision claire de ce qu'il veut faire.»

Paris Match n'a pas passé sous silence la question de l'avenir du Québec. «En 2004, l'indépendance du Québec a-t-elle encore un sens?», a demandé le magazine au premier ministre. «Pour moi, elle n'en a jamais eu», a répondu celui-ci, qui n'écarte pas toutefois d'autres référendums sur la souveraineté.

«Il y a toujours des risques, reconnaît-il. Mais le Québec va rester à l'intérieur du Canada car toutes les ambitions du Québec peuvent être réalisées avec les atouts canadiens.»

Presse canadienne



ANDY CLARK REUTERS

Paul Martin s'était rendu en France, en juin, lors des fêtes de commémoration du débarquement de Normandie.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

La plage de Rawdon fermée

La municipalité de Rawdon a dû interdire sa plage au public, hier, en raison d'une contamination bactériologique élevée. La Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides a demandé à la municipalité d'interdire l'accès à la plage après que des prélèvements échelonnés sur quelques jours ont démontré que les eaux de baignade de cette plage étaient polluées. Lundi, un premier échantillon annonçant un niveau de pollution supérieur à la norme avait été prélevé, pour qu'ensuite le niveau de contamination bactériologique soit confirmé mercredi par un nouvel échantillon. Notons que la qualité bactériologique des cours d'eau du Québec peut varier sensiblement d'une journée à l'autre. La semaine dernière, un avis similaire avait été donné concernant la plage d'Oka. L'accès à cette plage n'avait été interdit que pendant une durée de 24 heures. — *Le Devoir*

Christophe Colomb va enfin être célébré dans son pays

Rome — Plusieurs siècles après les États-Unis, l'Italie va enfin célébrer l'un de ses fils les plus célèbres de son histoire, le navigateur génois Christophe Colomb, considéré comme le «découvreur de l'Amérique». À l'initiative personnelle de Silvio Berlusconi, le gouvernement a décidé de faire du 12 octobre — date commémorative de son débarquement en 1492 sur une île des Bahamas — la Journée nationale de Cristoforo Colombo, comme les Italiens l'appellent. Né à Gênes en 1451, le célèbre explorateur a vécu au Portugal et en Espagne. Les États-Unis célèbrent sa mémoire depuis le 12 octobre 1792. Un siècle plus tard, le «Columbus Day» devenait un jour férié aux États-Unis. «Il y a 60 millions d'Italiens qui vivent dans le monde, la plupart aux Amériques, et leur principal lien à tous est incontestablement Christophe Colomb», a expliqué hier Claudio Scajola, ministre chargé de la mise en œuvre des réformes. Le ministre n'a pas précisé si le gouvernement entendait faire du 12 octobre un jour férié, comme aux États-Unis. — *Reuters*

Évacuation d'un village portugais

Lisbonne — Les habitants d'Alportel, un village de six cents habitants situé en Algarve, au sud du Portugal, et menacé par un gigantesque incendie, étaient en cours d'évacuation dans la soirée d'hier, selon des images de la télévision publique portugaise RTP. «La situation tourne au chaos total», a déclaré à la RTP Antonio Eusebio, maire de Sao Braz, localité voisine d'Alportel, un village situé à 250 km au sud de Lisbonne. Plus de 500 pompiers tentaient de maîtriser l'incendie, aidés par 60 soldats, des bombardiers et 150 camions à eau. Des dizaines de maisons et des milliers d'hectares ont brûlé depuis le week-end en raison des températures élevées qui dépassent les 40 degrés dans une grande partie du pays. — *AFP*

Les Anglaises boivent de plus en plus d'alcool

Londres — Le nombre de femmes buvant excessivement de l'alcool a plus que doublé ces dix dernières années au Royaume-Uni, a révélé hier une étude du Bureau national des statistiques (ONS). La proportion de femmes ayant dépassé le repère de 14 unités d'alcool par semaine est passée de 10 % en 1988 à 17 % en 2002. La pire augmentation est celle de la proportion de jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans buvant trop, qui est passée de 15 % à 33 % au cours de la même période. Pendant ces quatorze années, la proportion d'hommes consommant excessivement est restée stable (de 26 à 27 %) en moyenne, malgré une poussée relative chez les jeunes (de 31 à 37 %). Quelque 44 % de l'ensemble des infractions pénales en Grande-Bretagne sont liées à l'alcool, selon des statistiques gouvernementales rendues publiques en juillet. La boisson serait d'autre part à l'origine de sept hospitalisations sur dix les nuits de week-ends. La consommation d'alcool progresse régulièrement au Royaume-Uni. Toutefois, les Britanniques ne sont qu'au 12^e rang en Europe pour la consommation par habitant. — *AFP*

Les criquets attaquent

Banjul — Le gouvernement gambien a mis en place hier un comité d'urgence pour faire face à «une invasion imminente de criquets» pèlerins et a élaboré un plan d'action estimé à 1,5 million de dollars, a annoncé un communiqué de la vice-présidence. Selon le communiqué, cette décision a été prise à l'issue d'une réunion convoquée par le président Yaya Jammeh ayant rassemblé le comité de la sécurité alimentaire, le comité de crise et de réponse aux désastres, des agences des Nations unies, des ONG et des représentants du secteur privé. À cet effet, le gouvernement a lancé un appel à tous les Gambiens «pour qu'ils contribuent généreusement à cette campagne de lutte contre l'invasion imminente des criquets». Le même appel a également été lancé à la communauté internationale et les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. — *AFP*

Les soldats canadiens rentreront bientôt

Toronto — Les soldats canadiens qui font partie de la force multinationale dirigée par les États-Unis en Haïti rentreront au Canada à la mi-août, au moment où les Nations unies déploieront dans le pays leur propre force de maintien de la paix, a indiqué leur commandant hier.

Un nombre suffisant de soldats sera envoyé afin de maintenir l'effectif militaire de l'opération, mis sur pied après une rébellion de trois semaines qui a culminé avec le départ du président haïtien Jean-Bertrand Aristide, a expliqué le lieutenant-colonel Jim Davis, lors d'une conférence téléphonique d'Haïti.

Dans quelques semaines, environ 60 % de la force de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sera déployée, a-t-il assuré.

«Il y a suffisamment de soldats pour assurer la stabilité jusqu'à l'arrivée de tous les militaires de la MINUSTAH, au milieu ou vers la troisième semaine du mois d'août», a indiqué M. Davis.

Les secteurs de Port-au-Prince et des Gonaïves, densément peuplés et en proie aux agitations les plus graves, sont maintenant pacifiés et la force d'intervention se précipitera désormais de parvenir au même résultat dans les zones plus éloignées où l'ONU n'assure encore aucune présence, a ajouté le

commandant canadien. «Lorsque les militaires de la MINUSTAH arriveront, ils seront envoyés en priorité dans ces villes», a-t-il dit.

Alors que la force d'intervention s'apprête à passer le relais, M. Davis a dit que ses soldats — la plupart envoyés en Haïti juste après la rébellion — sont prêts à rentrer au Canada. «J'observe chez eux certains signes de fatigue physique, et je pense qu'ils seront soulagés de rentrer à la maison», a-t-il dit.

En juin, la force d'intervention menée par les États-Unis, qui comptait environ 500 soldats canadiens, a officiellement été remplacée par une mission de maintien de la paix de l'ONU menée par le Brésil. «Les soldats canadiens sont venus ici avec le mandat d'assurer la paix et la sécurité», a dit M. Davis. Nous avons tout fait pour contribuer à l'amélioration du quotidien des Haïtiens.»

Pendant que cette transition s'opère sur le plan militaire, la chute d'Aristide continue de faire des vagues.

Mercredi, des milliers d'anciens partisans d'Aristide ont manifesté dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince pour réclamer son retour.

Presse canadienne



DANIEL AGUILAR REUTERS
Soldat canadien faisant la garde à l'aéroport de Port-au-Prince.

Système de santé en Ontario

Le ticket modérateur devra tripler d'ici quatre ans

GILLIAN LIVINGSTON

Toronto — Le controversé ticket modérateur en santé de l'Ontario devra tripler, d'ici à 2008, afin que la province la plus peuplée au pays puisse faire face à l'explosion des coûts liés aux soins de santé, avance l'Institut Fraser dans un rapport rendu public hier.

Dans ce document, l'organisme voit dans les frais modérateurs à peine plus qu'un impôt supplémentaire sur le revenu qui n'aura aucun impact sur les coûts. «Le choix et la responsabilité de recourir judicieusement aux soins de santé font défaut au système en place; une nouvelle taxe, peu importe le nom que vous lui donnez, ne règlera pas le problème», a affirmé l'auteur du rapport, Brett Skinner, responsable de la recherche sur les politiques de santé à l'Institut Fraser.

«Rien n'incite les utilisateurs à contrôler leur demande de façon responsable», a-t-il ajouté. L'Institut prévient que les autres provinces feront face au même problème si elles refusent de voir les frais modérateurs et le secteur privé comme les meilleurs moyens de contrôler les coûts et de libérer les listes d'attente au sein du système public. L'organisme laisse également entendre que les gouvernements devraient songer à confier des services de santé finan-

cés par le public au secteur privé lorsque ce dernier est en mesure d'assurer des soins de meilleure qualité et à coût moindre que les fournisseurs publics.

Rejet du ministre

Le fait d'autoriser le secteur privé à assurer davantage de services de santé inciterait également les entreprises privées à investir dans de nouvelles installations et de nouveaux équipements, tout en encourageant plus de spécialistes à pratiquer en Ontario, avance l'Institut.

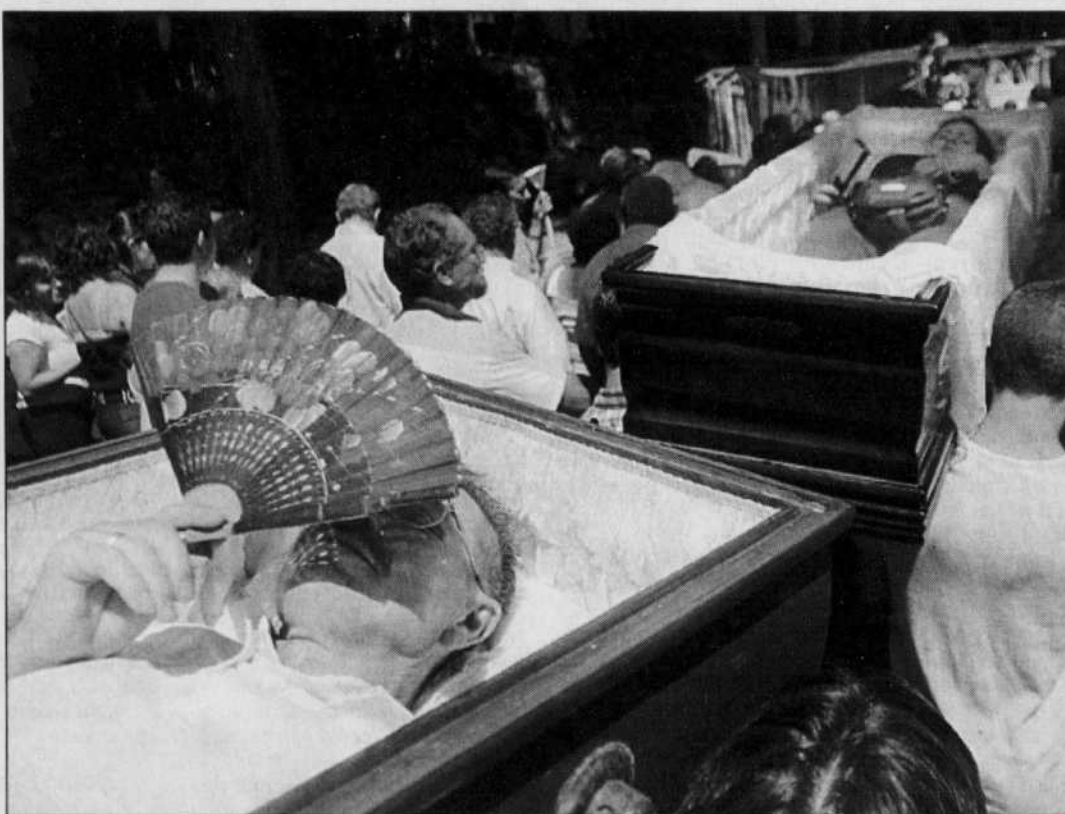
Le ministre ontarien de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman, a rejeté le document, bien qu'il ait reconnu ne pas l'avoir vu.

«Je crois qu'il n'y est pas du tout», a-t-il déclaré hier à Niagara-on-the-Lake, en Ontario, où les premiers ministres du pays étaient réunis à l'occasion d'un sommet de trois jours sur la santé.

M. Smitherman a néanmoins reconnu que le rapport comportait quelques solutions potentielles au problème des coûts liés aux soins de santé, sans cesse en hausse au pays, problème que les premiers ministres tentent justement de régler.

Presse canadienne

Merci d'être en vie!



MIGUEL VIDAL REUTERS
DANS LE VILLAGE de Ribarteme, dans le nord-ouest de l'Espagne, des fidèles ayant frôlé la mort au cours de la dernière année se couchent dans des cercueils transportés par leurs proches, afin de remercier Dieu de les avoir laissés en vie. Le cortège annuel à travers le village, qui se déroulait hier, se veut une tradition datant du Moyen Âge.

La Cour suprême tranche en faveur d'un employé suspendu

Suspendez, mais avec solde!

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Lorsqu'elle suspend un employé, une firme est généralement tenue de le faire avec solde, même si la personne visée est accusée d'un crime, a tranché hier la Cour suprême du Canada.

L'affaire qui a conduit au jugement remonte à novembre 1995. Directeur des ventes pour la succursale de Saint-Laurent de la compagnie d'assurances Industrielle-Alliance, Gilbert Cabiakman est arrêté chez lui pour tentative d'extorsion à l'encontre de son courtier en valeurs mobilières. Son supérieur immédiat décide d'abord de passer l'incident sous silence, mais il change d'avis et informe la haute direction après avoir vu un article dans un hebdomadaire sensationnel.

Sans faire enquête ni même donner l'occasion à M. Cabiakman de s'expliquer, l'Industrielle-Alliance le suspend quelques semaines plus tard «jusqu'à la décision finale des tribunaux dans ce dossier».

Près de deux ans plus tard, en octobre 1997, l'accusé est acquitté séance tenante, sans même avoir à témoigner. Il est réintégré dans ses fonctions à la fin de novembre et était toujours à ce poste au moment de l'audition devant le plus haut tribunal du pays.

Mais dès février 1996, Gilbert Cabiakman lançait une poursuite judiciaire contre son employeur pour

congétiement sans cause juste et suffisante. En avril 2000, la Cour supérieure du Québec a fait droit à sa réclamation et lui a accordé des dommages de 175 000 \$, décision qui a été confirmée par la Cour d'appel en décembre 2002.

Règles à suivre

Hier, la Cour suprême a confirmé ces jugements en prenant la peine de préciser les règles que doivent suivre les employeurs pour suspendre des salariés ou des travailleurs autonomes.

Les entreprises ont le droit de suspendre un employé dans la mesure où sa prestation de travail pourrait compromettre l'intérêt corporatif, rappelle la haute cour. «Ce pouvoir résiduel de suspendre pour des motifs administratifs en raison d'actes reprochés à l'employé fait donc partie intégrante de tout contrat de travail, mais doit être exercé selon certaines conditions», écrivent les juges Louis LeBel et Morris Fish, au nom des quatre autres juges ayant corroboré la décision.

Ainsi, pour être valide, une telle suspension «doit être nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de l'entreprise». Lorsqu'elle suspend un employé, une firme doit en outre faire preuve de bonne foi, tout en démontrant le «caractère juste et raisonnable» de son geste.

«Bien que l'employeur n'ait pas à mener sa propre enquête auprès du salarié ou des autorités publiques compétentes afin de s'assurer du bien-fondé des accusations [criminelles ou autres], il a toutefois l'obligation de laisser son employé s'expliquer si ce dernier désire donner sa version des faits», soulignent les magistrats.

Courte durée

La Cour suprême ajoute qu'une suspension administrative doit être de durée «relativement courte», faute de quoi «elle se distinguerait mal d'une rétrocession ou d'un congédiement pur et simple». Enfin, ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'une telle sanction devrait être imposée en privant l'employé de son traitement.

«Un salarié qui se voit imposer une suspension administrative sans solde pourra donc à juste titre, en général, considérer cette mesure comme un congédiement déguisé», mentionnent les juges dans un passage qui risque d'avoir des conséquences importantes dans le domaine des relations de travail.

Les employeurs peuvent toutefois passer outre à ces règles de portée générale en faisant inclure des clauses contraires dans leurs contrats de travail ou les conventions collectives signées avec les syndicats.

Presse canadienne

Nouvelle défaite de Conrad Black

Le Telegraph peut être vendu aux Barclay

Un juge américain refuse à Black et à sa holding le droit de voter

Wilmington — Un juge américain a infligé hier une cuisante défaite au magnat britannique d'origine canadienne Conrad Black en autorisant la vente du groupe de presse britannique Telegraph aux jumeaux britanniques Barclay.

Le juge Leo Strine d'un tribunal du Wilmington dans le Delaware a refusé à sir Conrad et à sa holding Hollinger Inc. le droit de voter sur la vente du Telegraph Group par sa filiale rebelle Hollinger International.

La transaction, évaluée à 1,3 milliard \$US lors de son annonce fin juin, pourra donc être bouclée dès aujourd'hui.

Les très discrets mais milliardaires Britanniques Frederick et David Barclay ajouteront alors à leur tableau de chasse le Daily Telegraph, le plus gros tirage de la presse britannique dite de qualité, mais aussi son édition dominicale The Sunday Telegraph et l'hebdomadaire conservateur The Spectator.

Hollinger International a mis en vente ses actifs (qui comptent, outre les journaux britanniques, les quotidiens Chicago Sun-Times et le Jerusalem Post) alors qu'il est en guerre ouverte avec son actionnaire de référence.

Lord Black lâché

Hollinger International a débarqué Conrad Black de toutes ses fonctions dirigeantes en janvier 2004. Elle l'accuse notamment d'avoir détourné des fonds de la société et lui réclame 1,25 milliard \$US en dommages et intérêts.

Le juge Strine estime pour sa part que Conrad Black — en tant qu'actionnaire de contrôle — n'a pas de «droit naturel» de mettre son veto «à une décision prise en toute bonne foi par un conseil d'administration indépendant qu'il a choisi».

Le juge souligne également que le pouvoir de contrôle de Conrad Black est limité juridiquement parce qu'il est justement soupçonné d'être mêlé à des malversations au sein de l'entreprise qu'il a dirigée.

Conrad Black et sa holding de Toronto Hollinger Inc., qui possède 72,3 % des droits de vote de la filiale de Chicago, voulaient avoir voix au chapitre dans la vente de ses actifs, alors qu'il est en guerre ouverte avec elle depuis des mois.

Sir Conrad Black et Hollinger Inc. se fondaient sur une loi américaine selon laquelle un accord des actionnaires est indispensable quand une société se sépare d'un actif «substantiel».

Pour le juge, le terme substantiel ne s'applique pas en l'occurrence. «Quand on la regarde sous l'angle quantitatif et qualitatif, la vente de Telegraph n'est pas la vente de substantiellement tous les actifs de [Hollinger] International», écrit-il dans son jugement publié hier.

En appel

La holding Hollinger Inc. a annoncé hier soir qu'elle avait fait appel de la décision du tribunal.

«Nous déplorons que le juge Strine n'ait pas réaffirmé le droit des actionnaires de Hollinger International de voter sur le projet de vente des actifs britanniques du groupe», a indiqué Hollinger Inc. dans ce communiqué. «Les directeurs indépendants de Hollinger Inc., chargés de tous les litiges impliquant le groupe, ont décidé de porter en appel cette décision, et les avocats de Hollinger Inc. ont déposé les documents nécessaires dès ce soir», a ajouté le groupe.

Cet appel vient jeter un doute sur la possibilité que la transaction, évaluée à 1,3 milliard de dollars lors de son annonce fin juin, puisse être bouclée aujourd'hui.

En janvier, Conrad Black lui-même avait accepté de vendre aux frères Barclay sa participation de 78 % d'alors dans Hollinger Inc. pour 605,6 millions \$CAN, dette comprise, ce qui leur donnait le contrôle de l'ensemble du groupe de presse. Mais le juge Strine lui avait alors déjà barré le chemin, l'accusant d'avoir «trahi son devoir fiduciaire» envers son empire de presse.

Contrairement au flamboyant Conrad Black et à d'autres magnats de la presse, les frères Barclay sont discrets et ont promis de ne pas intervenir dans la ligne éditoriale de leurs nouveaux titres qui viennent s'ajouter au quotidien écossais The Scotsman et à l'hebdomadaire financier The Business.

Vivant sur la petite île anglo-normande Brecqhou, dans un imposant château de granit, les frères Barclay cultivent le goût du secret au point que même le Who's Who ne se risque pas à publier leur date de naissance.

Agence France-Presse

LE MONDE

Suivi du rapport
sur le 11 septembre 2001Le Congrès et la
Maison-Blanche
s'activent

JEAN-LOUIS SANTINI

Washington — À trois mois de l'élection présidentielle et pressé par la commission sur les attentats du 11 septembre 2001 de mettre en œuvre ses recommandations pour combattre le terrorisme islamiste, le Congrès américain va tenir des auditions rares en période de vacances parlementaires.

Dans une atmosphère électorale survoltée, le Congrès à majorité républicaine et la Maison-Blanche ont fait savoir, une semaine après la publication du rapport définitif de la commission d'enquête, qu'ils entendaient agir sans délai, après avoir eu des hésitations, voire réservés.

La commission, formée de cinq démocrates et de cinq républicains, critique les administrations Clinton et Bush pour avoir sous-estimé la menace présentée par al-Qaïda avant le 11 septembre 2001 et recommande surtout une vaste refonte du renseignement et du contre-terrorisme, dont elle a dénoncé les graves insuffisances pour déjouer les attentats.

Le président George W. Bush a participé hier, depuis son ranch texan de Crawford (Texas), à une téléconférence sur les conclusions du rapport de la commission, a indiqué un porte-parole de la Maison-Blanche. «Ils font des progrès. Ils préparent des recommandations et des directives, et des initiatives que le président peut prendre», de son propre chef et en coopération avec le Congrès, a dit Trent Duffy, sans indiquer quand M. Bush pourrait les annoncer.

M. Bush, dont la lutte contre le terrorisme est un des principaux atouts dans sa campagne de réélection, avait été pris de court par son rival démocrate John Kerry, qui avait immédiatement apporté un soutien sans réserve aux réformes préconisées par la commission.

Au Congrès, la commission des affaires gouvernementales du Sénat entendra dès aujourd'hui le président et le vice-président de la commission, le républicain Thomas Kean et le démocrate Lee Hamilton.

Nombreuses auditions

À la Chambre des représentants, le président républicain Dennis Hastert et le chef de la majorité républicaine, Tom Delay, ont annoncé mercredi soir qu'ils prévoient plus de quinze auditions d'au moins six comités en août pour examiner les recommandations et préparer des projets de loi pouvant être examinés par le Congrès dès la rentrée parlementaire.

«Les commissions doivent accomplir une bonne partie du travail en août de manière à ce que nous puissions faire des propositions législatives en septembre et octobre», a déclaré Dennis Hastert, qui s'était dit pessimiste, le jour où la commission avait remis son rapport, sur les chances de voir aboutir ces réformes.

Le chef de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a reproché mercredi à M. Hastert de ne pas avoir prolongé en août la session de la Chambre basse.

Le message de la direction républicaine aux Américains est de dire: «Attendez, nous revenons dans six semaines» mais «six semaines, c'est une éternité et des lois doivent être mises en place avant l'élection présidentielle du 2 novembre», a déclaré Mme Pelosi dans des interviews télévisées, à Boston.

Les membres de la commission multiplient les déclarations dans lesquelles ils promettent de continuer à remuer ciel et terre pour s'assurer que leurs recommandations, qui suscitent de fortes résistances notamment à la CIA, au Pentagone et au Congrès, ne seront pas jetées aux oubliettes.

«Nous pensons que les réformes proposées forment un ensemble dont on ne peut retirer des éléments sans en diminuer l'efficacité», a affirmé Lee Hamilton, mercredi, dans le *Washington Post*.

La commission préconise surtout la création d'un directeur national ayant autorité sur les quinze agences du renseignement et une réforme de la supervision du Congrès sur ces activités.

Agence France-Presse

EN BREF

Arrestation d'Augusto
Pinochet fils

Santiago — Augusto Pinochet Hiriart, fils de l'ancien dictateur Augusto Pinochet, a été arrêté hier à Santiago pour son implication dans des opérations commerciales frauduleuses pour un montant de 400 millions de pesos (625 000 \$US), a-t-on appris de sources policières. L'arrestation d'Augusto, commençant de profession, survient deux semaines après qu'une commission du Sénat américain eut révélé l'existence de comptes secrets de l'ancien président chilien (1973-1990) dans une banque de Washington (entre quatre et huit millions de dollars), ce qui a conduit la justice chilienne à ouvrir une enquête qui pourrait aboutir à un procès pour omission de déclaration de revenus ou fraude fiscale avérée. Des agents de la police judiciaire ont conduit M. Pinochet Hiriart à la ville de Curico, à 180 km au sud de la capitale chilienne, où se trouve le tribunal chargé de l'enquête sur les malversations, selon les mêmes sources. — AFP

Capture d'un membre
important d'al-Qaïda

Islamabad — Les autorités pakistanaises ont arrêté un important responsable du réseau terroriste al-Qaïda recherché par les États-Unis pour les attentats à la bombe commis en 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, a annoncé un porte-parole du ministère pakistanais de l'Intérieur. Ahmad Khalifan Ghailani, de nationalité tanzanienne, pour la capture duquel a été promise une récompense de 25 millions de dollars, a été arrêté dimanche en même temps que 13 autres personnes dont deux Sud-Africains après un échange de coups de feu avec la police, a précisé le porte-parole Faisal Saleh Hayat. Les États-Unis accusent Ghailani d'être impliqué dans les attentats islamiques presqu' simultanément le 7 août 1998 contre les ambassades américaines à Dar es-Salaam et à Nairobi, et qui avaient fait un total de 224 morts. — AFP



Distribution de vivres dans un camp du nord du Darfour.

MARCUS PRIOR PAM REUTERS

Crise au Darfour

Le Conseil de sécurité se réunit
pour faire pression sur le Soudan

Nations unies — Le Conseil de sécurité votera aujourd'hui sur un projet de résolution sur le Soudan présenté par les États-Unis. Pour obtenir son approbation, Washington a supprimé le terme «sanctions» du texte, qui menace néanmoins toujours le gouvernement de Khartoum d'action économique s'il ne désarme pas les milices arabes accusées d'atrocités à l'encontre des populations noires de la région du Darfour.

Le Conseil de sécurité a annoncé hier que le vote aurait lieu aujourd'hui après que les États-Unis auront présenté cette version du projet de résolution. L'ambassadeur algérien auprès de l'ONU, Abdallah Baali, a dit espérer un vote à l'unanimité. «À première vue, nous avons l'impression d'être plus à l'aise avec ce texte que nous ne l'étions avec les autres versions», a-t-il déclaré.

Le changement de formulation opéré par Washington est destiné à surmonter les réticences de certains membres du Conseil qui estiment qu'il faut donner au gouvernement soudanais davantage de temps pour faire cesser les violences au Darfour, assimilées à un nettoyage ethnique et qualifiées de «génocide» par le Congrès américain.

Les Nations unies estiment que près de 30 000

personnes ont été tuées au Darfour et plus d'un million contraintes de fuir. Quelque 2,2 millions de personnes auraient désespérément besoin d'aide humanitaire. Un rapport de l'équipe d'observateurs de l'Union africaine dépêchée dans la région fait état de violations du cessez-le-feu entre le 3 et le 10 juillet par des milices arabes, les janjawids, et évoqué des civils enchaînés et brûlés vifs.

Les observateurs militaires de l'Union africaine sont censés surveiller le cessez-le-feu signé le 8 avril entre le gouvernement et les deux groupes rebelles de la région, l'Armée de libération du Soudan, le Mouvement Justice et Égalité. Mais les combats continuent au Darfour, où des milices issues essentiellement de la population nomade arabe ont lancé une violente campagne contre les paysans noirs.

À la suite d'une plainte de l'Armée de libération du Soudan, l'équipe de l'Union africaine a découvert que «le village d'Ehada tout entier avait été brûlé et déserté à l'exception de quelques hommes» après cette attaque supposée des janjawids. Les observateurs ont découvert une autre attaque des janjawids en enquêtant sur une plainte déposée le 6 juillet par Khartoum contre les deux groupes rebelles, que le gouvernement accusait

d'avoir attaqué le village de Suleia. Les observateurs ont au contraire «découvert que Suleia a été attaqué le 3 juillet par des éléments des milices censés être des janjawids. Les attaquants ont pillé le marché et tué des civils, dans certains cas en les enchaînant et en les brûlant vifs». Ce rapport non signé est censé avoir été présenté mardi au Conseil paix et sécurité de l'Union africaine.

La population en danger au Darfour continue d'augmenter, a affirmé hier un haut responsable de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). «Il y a au moins 1,2 million de personnes déplacées dans 134 différents endroits», a déclaré Roger Winter, administrateur adjoint de l'USAID, lors d'une conférence de presse à Washington.

«Le Programme alimentaire mondial [PAM] estime que le nombre de personnes qui auront besoin d'assistance alimentaire augmentera pour atteindre plus de deux millions de personnes d'ici début octobre», a précisé M. Winter. Selon lui, les restrictions imposées par les autorités locales soudanaises aux travailleurs humanitaires en matière de visas et de permis de voyage à l'intérieur du pays continuent même si elles ont diminué.

Associated Press et Agence France-Presse

La conférence nationale
irakienne est reportée

La crise des otages s'envenime

Bagdad — La Conférence nationale prévue fin juillet et qui doit permettre à l'Irak de s'orienter vers un système politique représentatif a été reportée de 15 jours à la demande de l'ONU, tandis que la crise des otages s'est encore envenimée hier.

Parallèlement, hier soir, un communiqué commun publié à Riyad annonçait que l'Arabie Saoudite et l'Irak étaient convenus de rétablir leurs relations diplomatiques, rompues depuis plus de 13 ans, et ont décidé de coopérer en matière de sécurité.

Dans la crise des otages, deux Pakistanais ont été exécutés et cinq autres, un Somalien et quatre Jordaniens, capturés, selon des annonces de groupes armés, tandis que le groupe qui détient sept autres otages a menacé d'exécuter un Indien cet après-midi si ses exigences ne sont pas satisfaites.

L'Armée islamique secrète - Brigade des drapeaux noirs», qui affirme détenir sept chauffeurs étrangers, a menacé, dans un communiqué, d'«égorger un otage indien» aujourd'hui à 15h si ses demandes, notamment le retrait de son employeur koweïtien du pays, ne sont pas satisfaites. Trois Indiens, trois Kenyans et un Égyptien ont été enlevés le 21 juillet.

Des islamistes disant former «le Groupe de la mort» de leur côté revendiqué la prise en otages de quatre Jordaniens et appelé «le peuple jordanien à faire pression sur son gouvernement pour mettre fin à son soutien aux forces d'occupation américaines», dans une vidéo diffusée par la chaîne Dubai Television.

«Nouvelles menaces

La télévision al-Jazira du Qatar a fait état en matinée de l'enlèvement d'un Somalien, un chauffeur de camion, par le groupe d'Abou Moussab al-Zarqawi Tawhid wal jihad (Unification et guerre sainte), qui menace de le décapiter si son employeur koweïtien ne quitte pas le pays sous 48 heures. Ce groupe a décapité à la mi-juillet un chauffeur bulgare pris en otage avec un collègue. Son corps avait été repêché dans le Tigre.

Un site Internet islamiste a publié hier un communiqué attribué au groupe, lié à al-Qaïda, qui a menacé d'attaquer toute force arabe ou musulmane en Irak dont l'envoi a été proposé par Riyad et salué par Washington. «Nous ne nous laissons pas en cas d'envoi de forces en Irak par n'importe quel pays arabe ou islamique, notamment l'Arabie Saoudite, le Pakistan et l'Égypte», avertit le groupe des Brigades Omar Al-Mokhtar - Tawhid wal jihad (Unification et guerre sainte) dans un communiqué.

Le chargé d'affaires pakistanais à Bagdad a confirmé hier l'exécution de deux Pakistanais par leurs ravisseurs appartenant à l'Armée islamique en Irak.

Sur le plan politique, les tractations ont connu un revers hier avec le report d'au moins deux semaines de la Conférence nationale, dont les travaux devaient lancer le processus politique menant à des élections générales en janvier 2005.

Ce report a été demandé par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui cherche à associer le plus large éventail de partis politiques irakiens à ce processus. Dans une lettre adressée à Bagdad, M. Annan a relevé «que certains partis ont affirmé ne pas vouloir participer à ce processus et il demande du temps pour persuader ces partis», a expliqué le porte-parole de la commission préparatoire de la Conférence, Abdel Halim Alrouhaimi.

Riyad normalise ses relations avec
Bagdad, à qui elle promet un milliard

L'Arabie Saoudite a décidé hier de normaliser ses relations diplomatiques avec l'Irak, à qui elle a renouvelé sa promesse de versement d'une aide à la reconstruction de un milliard de dollars américains, et qu'elle a assuré d'une coopération en matière de sécurité.

Dans un communiqué publié au terme d'une visite officielle de trois jours du premier ministre intérimaire irakien Iyad Allawi en Arabie Saoudite, les deux pays ont annoncé être «convenus de rétablir leurs relations diplomatiques».

Les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été rompues sur l'initiative du régime de Saddam Hussein en 1991, en plein milieu de la guerre du Golfe, qui avait conduit à la libération du Koweït après sept mois d'occupation irakienne.

Signe de la bonne volonté des Saoudiens à venir en aide aux nouvelles autorités irakiennes, Riyad s'est engagé à concrétiser l'aide de un milliard de dollars à l'Irak, promise fin 2003 à titre de contribution à la reconstruction de ce pays.

Cet engagement financier avait été pris dans le cadre de la conférence de Madrid, à l'automne 2003, au cours de laquelle l'ensemble des donateurs avaient promis une aide de 33 milliards \$US. Mais ces promesses n'ont été que très partiellement suivies d'effet.

Sur son engagement de un milliard de dollars, Riyad accordera à Bagdad 500 millions sous forme de prêts à taux très réduits par l'entremise du Fonds saoudien de développement (étatique) et 500 millions sous forme de ligne de crédits pour le financement d'exportations saoudiennes vers l'Irak, selon le communiqué.

Agence France-Presse

Pyongyang
accuse Séoul
de «kidnapping»

Séoul — La Corée du Nord a accusé hier Séoul de «kidnapping», après la défection sans précédent de centaines de réfugiés, et menacé le Sud de mesures de rétorsion pour ce qu'elle a qualifié d'attaque contre son régime politique.

La Commission pour la réunification pacifique de la patrie, un organisme officiel chargé des relations intercoréennes, a déclaré que le transfuge de plus de 450 Coréens du Nord était «un kidnapping planifié et un crime de terrorisme flagrant» de la part de Séoul. «Les autorités sud-coréennes devront assumer l'entière responsabilité des conséquences», a ajouté le communiqué reçu par l'agence sud-coréenne Yonhap. Les autres forces qui ont coopéré [à la défection] paieront également un prix élevé.»

Les réfugiés fuyant la pauvreté et le régime stalinien de Pyongyang sont arrivés mardi et mercredi à Séoul, formant le plus gros contingent à gagner la Corée du Sud depuis la division de la péninsule il y a plus d'un demi-siècle. «Il s'agit de l'action la plus hostile jamais commise par les autorités sud-coréennes pour détruire le système politique nord-coréen», ajoute le communiqué de Pyongyang. Ils venaient d'un pays d'Asie du Sud-Est dont les autorités sud-coréennes n'ont pas voulu révéler le nom, expliquant que son gouvernement avait réclamé le secret. Mais un militant sud-coréen qui a facilité l'exode des réfugiés a précisé qu'il s'agissait du Vietnam.

Jeudi, le gouvernement sud-coréen a réaffirmé qu'il allait acheter 100 000 tonnes de riz au Vietnam dans le cadre de la fourniture de 400 000 tonnes de la Corée du Sud. Séoul s'est fait discret sur les défections des derniers jours, qui risquent de tendre les relations avec Pyongyang au moment où le processus de rapprochement avec le régime du Nord souffre déjà de tensions.

La Corée du Nord s'est retirée de pourparlers militaires intercoréens après un incident naval en mer Jaune le 14 juillet et n'a pas répondu à une demande de discussions préparatoires à une réunion au niveau ministériel prévue début août.

La plupart passent par la Chine, bien que Pékin refuse de leur accorder le statut de réfugiés et les considère comme des émigrés économiques illégaux.

Jusqu'à 300 000 Coréens du Nord se cacheraient en Chine et des centaines se rassembleraient dans des pays d'Asie du Sud-Est dans l'espoir de passer en Corée du Sud.

Agence France-Presse

ÉCONOMIE

Quebecor recommence à investir

L'entreprise versera un premier dividende depuis 2001

CLAUDE TURCOTTE

Les résultats du deuxième trimestre 2004 confirment que, pour Quebecor, la lumière apparaît au bout du tunnel, si bien que Pierre Karl Péladeau a pu déclarer hier que le groupe dont il assume la direction en est rendu à l'étape où il peut commencer à investir dans une perspective de développement, tout en continuant à surveiller de très près les coûts d'exploitation.

Le conseil d'administration a même donné son accord hier au paiement d'un dividende de 4 ¢ par action, lequel sera versé le 7 septembre. Ce sera la première fois depuis le troisième trimestre 2001 que Quebecor versera un dividende, si modeste sera-t-il. Cela n'a guère impressionné les détenteurs d'actions subalternes puisque le titre a légèrement régressé de 6 ¢ à la Bourse, tandis que l'action a droit de votes multiples connaissait une remontée de 1 ¢.

Quoi qu'il en soit, la reprise des investissements est déjà commencée, comme le confirmait avant-hier Quebecor World en annonçant l'injection de 300 millions \$US dans l'achat de nouvelles presses. Cette décision aurait dû être prise depuis un bon moment mais ne l'avait pas été à cause de la situation financière du groupe qui était en mode de compressions sévères des coûts.

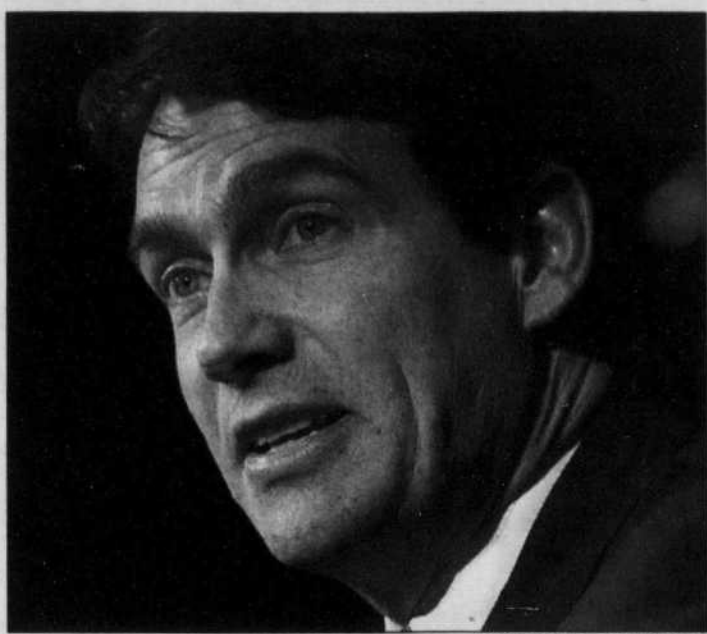
Toutefois, parmi les projets de Quebecor qui ne sont pas des investissements de rattrapage, il y a

surtout eu hier l'annonce officielle que Vidéotron et Vidéotron Télécom lanceront au premier semestre 2005 un service de téléphonie résidentielle par le biais de la technologie IP (Internet Protocol). Cela nécessitera des investissements en immobilisations de 80 millions sur une période de quatre ans, sans compter les frais d'acquisition assumés par les clients, lesquels sont estimés à 250 \$ par abonné. On peut noter aussi l'offre présentée en mai dernier par Quebecor Media en vue d'acquiescer la totalité des actions de Netgraphe pour un montant proche de 25 millions.

Amélioration des résultats

Les résultats du deuxième trimestre montrent des améliorations dans pratiquement tous les secteurs d'activité du groupe, dont le bénéfice d'exploitation a fait un bond de 116,7 millions pour atteindre 453 millions. Il s'agit d'une augmentation de 34,7 % par rapport aux résultats du trimestre correspondant de 2003. Quebecor Media a vu son bénéfice d'exploitation augmenter de 16,7 %. Plus tôt cette semaine, cette filiale annonçait le paiement d'un dividende de 20 millions à ses deux partenaires, à savoir Quebecor et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

On peut noter également la croissance des revenus de 17,5 % dans les services Internet, qui furent de 53,4 millions. Dans le secteur des journaux, les revenus ont



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierre Karl Péladeau a confirmé hier que la lumière apparaissait au bout du tunnel pour Quebecor.

augmenté de 3,6 % pour atteindre 235 millions. Les revenus publicitaires et de tirage se sont respectivement accrues de 4,1 % et de 2,7 %. Toutefois, les revenus des quotidiens urbains n'ont augmenté que de 1,9 %, alors que ceux des journaux régionaux ont bondi de 9,5 %, une performance qui s'explique dans ce dernier cas par l'acquisition en fin d'année 2003 d'Annex Publishing & Printing. Le bénéfice d'exploitation des journaux a totalisé 64,9 millions.

Malgré tous ces progrès, le bénéfice net de Québec n'en demeure pas moins très modeste pour le trimestre, soit 6,6 millions ou 10 ¢ par action, ce qui est quand même nettement mieux qu'au trimestre équivalent de 2003, alors qu'il y avait eu une perte nette de 28,8 millions. La direction de Quebecor explique l'amélioration par la contribution accrue du bénéfice d'exploitation, par une charge d'amortissement inférieure et par une baisse des provisions pour rationalisation.

Le Devoir

Hausse de 0,3 % du PIB en mai

Ottawa — Le PIB a grimpé de 0,3 % en mai comparé à avril, rapportait hier Statistique Canada. En avril, l'indice principal de l'économie nationale n'avait faiblement progressé que de 0,1 % sur le mois précédent. Comparé à mai 2003, le PIB aura avancé de 3,2 %.

Le dernier gain mensuel tient d'abord au secteur de l'énergie, où le cours de l'or noir, à la hausse depuis un an, a favorisé tant l'extraction et la prospection que le transport par oléoduc et gazoduc des produits du pétrole brut et du gaz naturel, explique l'agence fédérale. Ainsi, l'extraction de brut et de gaz était en hausse de 2 % en écart mensuel, le cours mondial du brut « ayant atteint un niveau sans précédent depuis 14 ans ».

En 12 mois, la production totale d'hydrocarbures au pays a crû de

6,6 %, beaucoup grâce au segment des sables bitumineux.

Le Mouvement Desjardins observe que les gains mensuels de mai et avril du PIB « peuvent paraître décevants ». Mais une forte progression en mars « est survenue tardivement pour se faire pleinement sentir au premier trimestre 2004 ». De sorte que « l'indice au deuxième trimestre profitera entièrement de cette impulsion du printemps ». Et suivant ce que sera le résultat de juin, le PIB du trimestre pourrait croître de 4 et même de 4,5 %, en écart annuel, supplantent les économistes de Desjardins.

L'économiste Carl Gomez, de la Banque Royale, pense, pour sa part, que la Banque du Canada n'aura pas à accroître bientôt ses taux d'intérêt, et qu'elle pourrait ainsi attendre à octobre.

Presse canadienne

Régime de retraite: la Cour suprême rejette l'appel de Monsanto

GÉRARD BÉRUBÉ

Les gestionnaires de régime de retraite à prestations déterminées devront refaire leurs calculs. En rejetant l'argumentaire d'appel dans le dossier Monsanto Canada c. le Surintendant des services financiers de l'Ontario, la Cour suprême a donné une nouvelle interprétation à un article de loi qui vient reconnaître une distribution des surplus en cas de terminaison partielle du régime.

Les cas Singer et Simonds avaient fait jurisprudence. Les tribunaux reconnaissaient alors aux bénéficiaires et à leurs descendants la paternité des surplus accumulés. Mais il s'agissait de régimes fermés. La Cour suprême a été plus loin hier en établissant ce droit au surplus actuariel dans le cas d'une liquidation partielle du régime. Le tribunal était invité à statuer dans un dossier impliquant le licenciement de 146 employés de Monsanto survenu dans le cadre d'une restructuration de l'entreprise entre 1996 et 1998. Ces employés participaient à un régime de retraite à prestations déterminées qui affichait un surplus actuariel chiffré à 19 millions au 31 mai 1997.

Dans une décision unanime, la plus haute cour au pays a rejeté hier les appels déposés par Monsanto Canada et par l'Association canadienne des administrateurs de régime de retraite (ACARR). Ce faisant, les sept juges accordent aux employés licenciés de Monsanto le droit au partage de leur quote-part du

surplus actuariel affiché par leur régime au moment de leur licenciement.

« La Cour suprême vient d'apporter une interprétation à l'article de loi qui pourrait avoir un impact majeur », a commenté Natalie Bussièr, avocate spécialisée du cabinet Blake, Cassels et Graydon, procureur de l'ACARR. « Auparavant, on comprenait qu'on ne pouvait distribuer des surplus en cas de terminaison partielle. La position défendue s'appuyait sur le fait que, tant que le régime n'est pas terminé, le surplus n'est que virtuel. » D'autant que la conjoncture de 2000-03 est venue démontrer qu'une situation de surplus à un moment donné peut rapidement se transformer en une situation de déficit l'instant suivant.

Question d'illustrer l'ampleur du chantier soulevé par la décision de la Cour suprême, Natalie Bussièr a souligné qu'on dénombre quelque 290 terminaisons partielles de régimes en Ontario depuis 1992. « Je ne sais toutefois combien, du nombre, évoluaient en situation de surplus au moment de la terminaison partielle. » En fait, la décision de la plus haute cour du pays concerne un article de la loi ontarienne en vigueur depuis 1969 et dont la portée est pancanadienne dans la mesure où c'est le lieu de résidence du participant qui importe et non la province d'enregistrement du régime. En clair, « La Cour suprême nous dit que l'interprétation que nous faisons de l'article de loi depuis 1969 était erronée ».

Le Devoir

Le baril de brut frôle les 43 \$US

New York — Le baril de brut a frôlé les 43 \$US avant de retomber hier sur le marché à terme de New York, la détermination des opérateurs à tester les sommets l'emportant sur l'annonce par les autorités russes que le géant pétrolier Ioukous pourra continuer à extraire et exporter sa production.

Le baril de brut de référence light sweet crude pour livraison en septembre a grimpé jusqu'à

42,98 \$US moins d'une heure avant la fin de la séance avant de clôturer à 42,75 \$US, en baisse de 15 ¢US par rapport à la veille. Mercredi, le baril avait inscrit un record à 43,05 \$US pour terminer sur un record à la clôture de 42,90 \$US.

À Londres, le cours du pétrole Brent pour livraison en septembre a reculé de 28 ¢US, à 39,25 \$US.

« Je n'ai rien vu dans les nouvelles » justifiant la marche vers 43 \$US, alors que le marché reculait depuis

le début de la séance, a souligné Mike Fitzpatrick, analyste de Fimat. « Je n'ai pas vu de véritable catalyseur (pour la hausse), comme un problème dans une raffinerie ou autre chose », a renchéri Marshall Steeves, analyste de Refco.

Selon lui, les fonds spéculatifs jouent avec « l'élan du marché qui est à la hausse et ne se basent pas sur des données plus fondamentales ».

Agence France-Presse

Les exportations du Québec baissent

Les exportations internationales de marchandises du Québec ont reculé de 3,4 % en mai par rapport à avril, indiquait hier l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Au total des cinq mois, par contre, leur valeur présente une croissance de 3,5 % comparativement à la même période en 2003.

Vers les États-Unis, les exportations, qui avaient déjà décliné de 1 % en avril, sont tombées d'un peu plus de 4 % en mai. Les ventes d'avions en sont la cause principale, « la très grande majorité des produits [...] affichant une

progression par rapport à avril ».

Au chapitre des importations, leur valeur a augmenté de 0,3 % en écart mensuel; sur les cinq premiers mois, le total dépasse de 6,8 % celui du même laps de temps en 2003. Venant des États-Unis, les importations grimpent de près de 5 % alors que l'automobile, les pièces de véhicules, les médicaments, l'électronique et les semi-conducteurs de même que le matériel de télécommunications « affichent tous une hausse marquée ».

Presse canadienne

OMC: un accord à cinq pour tous

PATRICK BAERT

Genève — L'Organisation mondiale du commerce (OMC) cherchait hier soir à faire accepter à ses 147 membres un accord agricole intervenu entre cinq puissances (États-Unis, UE, Inde, Australie, Brésil), à 24 heures d'une échéance fixée pour relancer la négociation sur la libéralisation des échanges mondiaux.

Les cinq acteurs clés, qui reflètent les différents intérêts en jeu dans le commerce agricole, sont parvenus à un accord mercredi soir au terme d'un marathon de douze heures entre quatre ministres et le commissaire européen, Pascal Lamy.

Le contenu du compromis n'a pas été dévoilé, mais le directeur général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi, s'est félicité de sa conclusion. « C'est un apport important aux pourparlers et cela donne de l'élan à nos efforts pour parvenir à un accord en juillet », a

estimé M. Supachai, cité par son porte-parole, Keith Rockwell.

Alors que de nombreuses délégations se sont plaintes ces dernières heures d'être exclues des discussions menées entre les cinq, le patron de l'OMC a rappelé qu'« aucun accord n'est possible sans un consensus de la part de tous les membres de l'organisation ».

L'accord des cinq a été « plutôt bien reçu par les autres délégations, mais pas par toutes », a déclaré M. Rockwell lors d'un point de presse.

Étonnement

Les propos du directeur général ont d'ailleurs provoqué l'étonnement des principaux intéressés, les porte-parole des cinq ayant soigneusement évité de parler d'accord pour ne pas froisser la susceptibilité des autres pays membres. « Je ne vois pas comment il peut parler d'accord alors qu'il n'y a pas de document écrit », a expliqué un négociateur européen. La mise sur papier des conclusions de leur discussion relevait en effet du prési-

dent du groupe de négociation sur l'agriculture, l'ambassadeur néo-zélandais, Tim Groser.

D'autre part, la perspective de voir surmonté l'obstacle agricole a déplacé hier soir le poids de la négociation vers la réduction des droits de douane appliqués aux produits industriels. « Maintenant qu'un accord agricole se dessine, tous ceux qui vivaient tranquillement à l'ombre de l'agriculture se découragent des problèmes avec les ambiguïtés du texte sur les produits industriels », indiquait une source européenne.

Or, les États-Unis et l'Union européenne, qui seront les principaux « payeurs » dans le domaine agricole, ont fait du maintien de ce texte le minimum nécessaire pour un compromis global. « Si les pays en développement remettent en cause la formule, cela explose », a prévenu une source européenne.

« Sur l'agriculture, ça va aller, personne ne veut qu'il y ait un échec », a déclaré le ministre mauricien du Commerce, Jaya Krishna Cuttaree.

Mais « il y a une forte opposition au sein des 52 pays du groupe africain » au texte en préparation sur les produits industriels, a-t-il dit.

Le secrétariat de l'OMC devait remettre aux délégations dans la nuit d'hier à aujourd'hui une version finale du compromis élaboré le 16 juillet par le président du conseil général de l'OMC, l'ambassadeur du Japon, Shotaro Oshima.

Il ne restera donc qu'environ 24 heures aux pays membres pour étudier le texte, consulter leur capitale et rendre leur avis définitif.

« L'échéance de vendredi [aujourd'hui] minuit pourrait s'avérer flexible », a reconnu M. Rockwell.

Les discussions à cinq ont provoqué la colère de certains pays. « C'est catastrophique », a déclaré le négociateur suisse, Luzius Wasescha. Les cinq « se prennent pour les dirigeants de la planète alors qu'ils ne le sont pas, ils ne sont même pas capables de négocier correctement ».

Agence France-Presse

EN BREF

Le bénéfice trimestriel de CGI est porté à 60,9 millions

Le Groupe CGI a amélioré son bénéfice net pour le troisième trimestre terminé le 30 juin. Il a totalisé 60,9 millions, par rapport à 47,1 millions au même trimestre un an plus tôt. Les produits ont progressé de 22,6 % pour atteindre 867,1 millions par rapport à 707,1 millions pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. « Nous sommes très satisfaits de l'ampleur des contrats signés au cours du troisième trimestre, dont la valeur totale s'élève à 1,2 milliard », a souligné Serge Godin, président du conseil et chef de la direction de CGI. « L'acquisition d'AMS, conclue récemment, nous place en excellente position pour solliciter et remporter des grands contrats d'intégration de systèmes, de services-conseils et d'implication. » Après neuf mois, les revenus totalisent 2,28 milliards, contre deux milliards un an plus tôt. Le bénéfice net sur activités poursuivies s'est chiffré à 152,3 millions, ou à 37 ¢ par action, contre 126,8 millions, ou 32 ¢ l'action, après neuf mois en 2003. — PC

Le bénéfice de Pétro-Canada baisse

Calgary — Pétro-Canada a enregistré un bénéfice net de 393 millions, ou 1,48 \$ par action, au deuxième trimestre de cette année. Il s'agit d'une baisse comparative aux 584 millions, ou 2,20 \$ par action, déclarés pour la même période en 2003. Les flux de trésorerie au deuxième trimestre 2004 ont été de 885 millions, comparativement à 874 millions au deuxième trimestre de l'an dernier. Les volumes de production plus élevés que prévu réalisés par les secteurs du gaz naturel nord-américain et du pétrole de la côte Est ont été contrebalancés par la production moins élevée que prévu tirée des sables pétroliers. Après six mois, le bénéfice net se chiffre à 906 millions, ou à 3,41 \$ par action, contre 1,16 milliard, ou 4,40 \$ l'action, au premier semestre 2003. — PC

Silence chez Noranda

Toronto — Noranda a enregistré de copieux profits de 107 millions \$US au deuxième trimestre, ce qui ne peut le rendre que plus attrayant aux yeux d'acquéreurs éventuels. Les résultats de la société pour le deuxième trimestre marquent une nette amélioration par rapport à la perte de 10 millions \$US de la période correspondante de 2003. Les revenus trimestriels de Noranda sont passés de 1,1 milliard il y a un an à 1,7 milliard. L'entreprise a bénéficié de la forte hausse des prix des métaux. — PC

Charles Sirois quitte le conseil de TIW

Charles Sirois a quitté hier le conseil d'administration de la société TIW, qu'il a fondée il y a une dizaine d'années. Il sera remplacé par le président et chef de la direction de l'entreprise, Bruno Ducharme. « TIW n'était qu'un concept il y a dix ans et c'est aujourd'hui une entreprise rentable qui profite de positions bien établies dans des marchés en rapide croissance de l'Europe centrale et de l'Est », a affirmé M. Sirois dans un communiqué. « Je suis un entrepreneur depuis 25 ans et je souhaite désormais apporter mon expérience et mon capital au développement des initiatives que je mène actuellement dans des domaines reliés à la technologie et auprès d'organismes sans but lucratif. » — PC

Démission au conseil de Microtec

L'entreprise de services sécurité Microtec a fait part hier de la démission de six membres de son conseil d'administration, en raison du refus de ses assureurs de renouveler la police d'assurance protégeant les administrateurs et dirigeants « à des conditions satisfaisantes pour ceux-ci ». Microtec éprouve de graves difficultés financières et tente de trouver de nouveaux investisseurs pour une recapitalisation. Au cours de l'exercice 2003, l'entreprise de Saint-Augustin a subi une perte nette de 422 000 \$, après une perte de 7,7 millions en 2002. Les six administrateurs qui ont démissionné sont Yves Gonthier, Jean Champagne, Pierre Matte, Daniel Cyr, Jean-Paul Tardif ainsi que Anne Dutil. — PC

EN BREF

Stelco veut se départir de 1200 emplois

Toronto — Stelco entend se départir de 1200 emplois ainsi que de huit usines « obsolètes » qui pourraient être vendues ou fermées, dans le cadre d'un plan de restructuration pour renouer avec la rentabilité. Le géant de l'acier, qui s'est placé en janvier dernier sous la protection des tribunaux, a fait savoir hier qu'il entendait réduire le nombre de produits qu'il fabrique et se retirer de secteurs jugés non essentiels. La direction de Stelco entend donc mettre l'accent sur ses activités à Hamilton ainsi qu'à Nanticoke, en Ontario. Les autres usines en Ontario et au Québec seraient vendues ou fermées. Stelco a notamment dit envisager la vente de son usine de fabrication de fil de fer à Lachine, qui emploie environ 250 personnes. L'entreprise qui a son siège social à Hamilton possède également une usine à Contrecoeur. — PC

É D I T O R I A L

La sanction
de l'ONU

Le gouvernement soudanais ne peut plus se défaire de ses responsabilités. S'il n'obéit pas aux injonctions contenues dans la résolution du Conseil de sécurité consacré à la province du Darfour d'ici trente jours, il s'exposera à une série de sanctions. Khartoum n'a plus le loisir du mensonge.

Aujourd'hui, les quinze membres du Conseil de sécurité vont entériner la version finale d'une résolution conçue afin que les milices arabes armées par le gouvernement soudanais cessent de terroriser la population noire chrétienne ou animiste concentrée dans la province du Darfour. Lorsqu'on songe à l'urgence de la situation, on ne peut qualifier autrement que d'odieuses les objections évoquées par l'Algérie, le Pakistan et la Chine. En multipliant les oppositions byzantines, les représentants de ces pays qui se moquent des droits de la personne comme d'une guigne ont retardé d'au moins une semaine l'adoption de cette résolution. De cela, ils devraient être imputables.

C'est à souligner, ces ambassadeurs voulaient et ont obtenu que la menace de sanctions soit gommée du texte initial composé par les États-Unis. Ils estimaient qu'un délai devait être accordé à Khartoum afin qu'il montre sa bonne volonté. Or c'est un secret de Polichinelle que le gouvernement en question n'a respecté ni le cessez-le-feu négocié au printemps dernier ni la parole donnée au secrétaire d'État américain Colin Powell. On se rappellera que les autorités soudanaises avaient pris l'engagement de désarmer les milices qui tuent, pillent et violent dans la plus totale impunité depuis dix-huit mois maintenant.

Selon l'analyse chiffrée de l'ONU, le nombre de déplacés est de 1,2 million, dont 200 000 réfugiés au Tchad. Le nombre de personnes tuées? Il n'est pas, comme on le croyait encore la semaine dernière, de 20 000 ou 30 000, mais bel et bien de 50 000. En fait, après avoir enregistré des dizaines de témoignages, le département d'État américain en est arrivé à la conclusion que le *modus operandi* employé par les milices avec le soutien discret mais constant de Khartoum relevait du génocide. Point.

Bien au fait de la situation qui prévaut dans cette région du monde, les ambassadeurs des nations citées plus haut ont donc décidé de chipoter parce qu'ils estimaient que l'utilisation du mot «sanction» pouvait heurter les sensibilités des autocrates soudanais. Face à cette opposition, les proposeurs ont donné satisfaction à ces messieurs pour mieux les doubler après coup. Plutôt que d'invoquer des sanctions, la résolution prévoit l'application de l'article 41 de la Charte des Nations unies. Celle-ci stipule notamment que les mesures mises à la disposition du Conseil «peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires [...] et autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques». Bref, cela revient au même.

Pendant que certains représentants onusiens jouaient une farce sinistre, les dirigeants de l'Union africaine (UA) interprétaient les gammes du comique-troupier. Pas plus tard qu'hier, les autorités de l'UA prévenaient la communauté internationale que leur organisation respecterait le mandat qui lui a été alloué à condition que la communauté en question assure le transport des troupes et «nous assure que les camps qui doivent accueillir les militaires sont prêts». On notera que le contingent de l'UA ne totalise pas 30 000 ou même 3000 soldats mais seulement 300. Quotidiennement des gens sont massacrés, et que fait l'UA? Elle demande qu'on installe des parasols pour le confort de 300 militaires. C'est à la fois odieux et pathétique.

Cela étant, Khartoum est désormais dans l'obligation de désarmer mais aussi d'arrêter les miliciens qui ont commis des exactions et de les traduire devant la justice. Si au bout de trente jours le secrétaire général Kofi Annan stipule, dans le rapport qu'il devra remettre au Conseil, que le gouvernement soudanais a fait preuve de mauvaise volonté, alors l'article 41 aura force de loi. En attendant la suite, il faut souligner que les Nations unies sont loin d'avoir récolté les sommes qu'elles jugent nécessaires pour mettre un terme au drame humain qui se poursuit. Pour l'heure, elle a reçu 158 millions des 350 millions demandés.

Entre les freins mis par certains représentants onusiens et le cynisme affiché de l'Union africaine, on ne peut que conclure que ces gens-là ne voient plus le mal, qu'ils ne le discernent plus. Qu'ils ne sont plus aptes à le nommer.



L E T T R E S

Le combat entre l'humain
et l'inhumain en nous

La décision de Judy Sgro, ministre fédérale de l'Immigration, de demander aux Églises de cesser de donner asile aux réfugiés est une erreur à plusieurs points de vue. L'erreur la plus évidente est sur le plan politique. Ce que vient de faire Mme Sgro est pratiquement un suicide politique. Plusieurs pourraient considérer ce flagrant manque d'humanisme comme un élément pouvant à lui seul la disqualifier pour ce poste. Cette action est de plus une catastrophe pour les relations internationales du Canada. Le droit à l'asile dans les églises est reconnu presque universellement depuis la nuit des temps. Le seul fait de vouloir en priver les personnes foulant le sol canadien est une tache sur la réputation de ce pays.

Chose plus importante, c'est aussi une erreur philosophique importante. Cette décision montre que la machine prime sur l'humain pour Mme Sgro. La machine en cause est celle de l'État avec toute sa puissance. Les humains visés sont des gens que la vie a humiliés. Ils ont dû fuir leur pays, souvent en catastrophe. Se réfugier dans une église est un acte de dernier recours. Les gens que vise Mme Sgro sont faibles et ont de toute urgence besoin d'aide. C'est pour cette raison qu'ils sont hébergés dans ces églises. L'action de Mme Sgro est loin de les aider dans leur malheur. Nous sommes tous des êtres humains. Cela doit se refléter dans nos actions. La loi tend vers la justice qui est une utopie. Comme elle ne pourra jamais l'atteindre, l'humanisme doit nous servir de guide pour combler ce vide.

Michel Gourde
L'Ascension-de-Patapédia

L'eau, partie
du patrimoine

J'ai été soulagée par l'annonce du ministère de l'Environnement, indiquant que le Québec va retarder l'exportation massive de l'eau. Je

suis toutefois alarmée de constater que le Québec continue d'envisager l'exportation de l'eau en vrac, malgré les incidences environnementales bien documentées des diversions massives d'eau et les menaces que ces exportations pourraient signifier pour la totalité de l'eau du Canada en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Malgré ce que le ministre Mulcair peut croire, si le Québec décide d'exporter son eau, toutes les provinces du Canada pourraient y être forcées également en vertu des grands accords commerciaux.

Selon l'ALENA, dès qu'une seule province commence à exporter de l'eau, la totalité de l'eau du Canada devient assujettie au droit commercial international, ce qui signifie que les compagnies étrangères peuvent poursuivre notre gouvernement si jamais nous voulons les empêcher de prendre notre eau dans le futur. Cela signifie aussi que nous ne pourrions jamais mettre fin au commerce de l'eau, peu importe les besoins des Québécois et Québécoises.

Le commerce de l'eau est mauvais écologiquement, économiquement et moralement. Les plus démunis ne profiteraient pas de ces exportations massives, dont les incidences environnementales seraient dévastatrices. Elles créeraient peu d'emplois et draineraient même drainer des ressources de projets plus profitables pour le Québec.

En 2002, le Québec a démontré son leadership en reconnaissant que l'eau est une partie du patrimoine collectif de tous les Québécois et Québécoises. Ce serait une tragédie pour le gouvernement de revenir sur cela mettant ainsi en danger la totalité de notre eau par son exportation massive ou en vrac. Le Québec est doté d'une richesse hydrique merveilleuse qu'il faut protéger et préserver pour les générations qui suivront, plutôt que de la privatiser, la transformer en bien et la vendre aux plus offrants sur le grand marché mondial.

J'espère sincèrement que vous allez mettre un terme immédiatement à ces discussions sur l'exportation d'eau au Québec

et travailler avec tous les Canadiens et Canadiennes pour que notre eau demeure publique et protégée.

Maude Barlow
Présidente nationale du Conseil des
Canadiens et co-rédactrice du livre
L'Or bleu,
25 juin 2004

Quelques chiffres

Entre 80 et 90 % des ressources hydriques utilisées par l'humain sont utilisées dans le secteur de l'agriculture. Il faut environ 1160 m³ d'eau pour produire une tonne de blé et 13 500 m³ d'eau pour produire une tonne de viande de bœuf. Transporter une tonne de blé est drôlement plus facile et économique que transporter 1160 m³ d'eau! Les pays pauvres en eau ont compris ça depuis longtemps. Dans les années 1970, les ressources hydriques des pays de la région du Nord de l'Afrique et surtout de certains pays du Moyen-Orient tel que Israël ont cessé d'être suffisantes pour que ces pays puissent subvenir à leurs besoins alimentaires sans avoir recours aux importations. Depuis, ces pays importent du blé et autres denrées qu'ils ne peuvent se permettre de cultiver sur leur propre territoire faute de manque d'eau. C'est d'ailleurs en partie grâce à la possibilité qu'ont ces pays de recourir au marché alimentaire international pour subvenir à leurs besoins qu'il n'y a jamais eu de ces fameuses guerres internationales d'eau dont on entend constamment parler.

L'humain n'utilise qu'un faible pourcentage d'eau pour subvenir à sa soif et à ses besoins sanitaires. Pour les pays extrêmement pauvres en eau, la dessalaison de l'eau de mer ou de l'eau sale, bien que dispendieuse, demeure quand même plus économique que l'importation d'eau en vrac pour subvenir à ces besoins essentiels. En conclusion, pour venir en aide aux pays et régions pauvres en eau, mieux vaut exporter nos produits alimentaires ou les aider à financer leurs installations de dessalaison que d'exporter notre eau.

Katherine Cinq-Mars
Québec, 28 juin 2004

LIBRE OPINION

L'autorité des maîtres: pierre d'achoppement de l'école québécoise

ÉRIC CORNELLIER
Enseignant au primaire

En 1954, il y a de cela déjà 50 ans, Hannah Arendt, une des figures les plus marquantes de la pensée politique du siècle dernier, écrivait: «Il n'y a plus grand-chose dans la nature de l'autorité qui paraisse évident ou même compréhensible à tout le monde: [...] et presque tout le monde reconnaît qu'une crise de l'autorité, constante, toujours plus large et plus profonde, a accompagné le développement du monde moderne dans notre siècle» (*La Crise de la culture*, Éditions Gallimard, 1972, pour la traduction française). À la lumière d'une telle affirmation, qui aujourd'hui peut-être est encore plus vraie que jamais, il nous est donné de comprendre une difficulté profonde à laquelle l'école québécoise se heurte: l'affaiblissement de l'autorité des maîtres.

A peu près personne n'ignore que l'école québécoise est en train de vivre une réforme en profondeur. Mais tout porte à croire que l'ampleur et la radicalisation de cette réforme échappe à la vigilance de l'ensemble des Québécois. En termes clairs, alors qu'il y a toutes les raisons du monde d'être inquiet, tout un chacun semble accomplir son petit train-train quotidien dans une relative insouciance. La société québécoise aurait-elle oublié que «l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation», et que par conséquent, l'éducation est «le problème le plus grand, et le plus ardu, qui puisse se poser à l'homme» (Emmanuel Kant, *Propos de pédagogie*, Gallimard, 1986)?

Moi qui enseigne depuis quinze ans au primaire, j'ose avouer au grand jour le désarroi qui m'habite. Et

j'espère de tout cœur que cet aveu sonnera le réveil de la responsabilité que tout citoyen éclairé devrait éprouver à l'égard de l'éducation publique. Car au Québec, enseigner n'est presque plus possible. Et qu'on ne vienne pas tenter une fois de plus de m'embarlificoter en me vantant les prétendus mérites des techniques pédagogiques à la mode, car je sais d'expérience que tout cela n'est que poudre aux yeux des esprits crédules. Je sais également que ces techniques, que l'on tient en haute estime dans les facultés d'éducation des universités, et que les conseillers pédagogiques des commissions scolaires essaient d'imposer quasiment de force aux enseignants, constituent un déni flagrant de toute la grande tradition pédagogique s'enracinant dans la culture occidentale.

Détestable mélange

Disons les choses franchement. La dérive actuelle de l'école québécoise est due à un détestable mélange d'hypocrisie et d'irresponsabilité. Bref, une fuite en avant bien caractéristique des sociétés en déliquescence. Pour illustrer cet état de fait, il suffit de regarder la place qui est faite à cet élément pourtant fondamental à toute éducation humaine: l'autorité du maître.

L'affaiblissement et la quasi-disparition du concept d'autorité constitue une évolution normale commune à toutes les sociétés ayant accès à la modernité démocratique. Cependant, comme l'a si bien démontré Hannah Arendt dans l'ouvrage mentionné ci-dessus, si le déclin de l'autorité dans le domaine politique peut être considéré, à juste titre, comme l'occasion d'une plus grande liberté de choix pour les êtres humains, cette logique ne peut, en aucun cas, s'appliquer à

l'éducation des enfants. Pourquoi? Parce qu'il importe de tenir compte du fait que les enfants sont des enfants, c'est-à-dire des êtres incomplets qui n'ont pas encore atteint la maturité nécessaire au plein exercice de leur responsabilité citoyenne. En conséquence, les adultes, et plus particulièrement ceux qui sont chargés de l'éducation publique, ont le devoir de mettre en œuvre, en exerçant pleinement l'autorité qui leur revient de droit, les moyens nécessaires pour que les enfants accèdent à cette responsabilité qui va de pair avec toute liberté bien comprise.

Malheureusement, la réforme scolaire actuelle ignore complètement les conclusions qu'il faudrait tirer d'une telle réflexion. Au lieu de favoriser chez les enseignants l'exercice d'une saine autorité, on fait tout pour les mettre à la remorque des demandes contradictoires qui émanent de différents partenaires éducatifs tels les parents, les directeurs d'école, les conseillers pédagogiques et même, dans une certaine mesure, les élèves. Pris dans un tel enchevêtrement de requêtes et d'intérêts divergents, les pauvres enseignants ne savent plus où donner de la tête et sont tentés de se laisser balloter au gré des désirs du moment. Le résultat d'une telle situation, c'est que les enseignants ne disposent plus des moyens nécessaires pour éduquer valablement les enfants qui leur sont confiés.

Ceux qui ont à cœur l'avenir de la société québécoise doivent impérieusement mettre l'épaulée à la roue. L'enjeu est d'une grande limpidité: il faut redonner aux maîtres la légitime autorité dont ils ont besoin pour accomplir cette tâche essentielle qu'est l'éducation des enfants.

Pour ce faire, il faut mettre fin à cette hypocrisie collective qui présuppose que la question de l'autorité des maîtres relève en premier lieu des compétences personnelles de ceux-ci. Car l'évidence même est que l'autorité ou la non-autorité des maîtres relève d'abord de la structure organisationnelle à l'intérieur de laquelle ceux-ci se retrouvent. Or, il faut savoir que les différentes modifications apportées ces dernières années à la Loi sur l'instruction publique ont eu pour effet de soumettre davantage les enseignants au pouvoir des parents. Cet état de fait est totalement inacceptable. Qu'on y songe un instant. Face à l'éducation de leurs enfants, les parents risquent fort de manquer d'objectivité. Etant en quelque sorte juge et partie, ils se retrouvent de fait en conflit d'intérêts. Il est donc urgent de corriger cette situation qui empêche les enseignants d'agir en toute justice selon leur conscience, sans subir des pressions indues.

Dans son essai intitulé *Pour l'éducation*, le philosophe espagnol Fernando Savater nous a rappelé que «le mot autorité vient étymologiquement du verbe latin augeo, qui signifie, entre autres choses, faire grandir» (Éditions Payot et Rivages, 1998). L'heure est venue pour la société québécoise de mettre fin à cette impardonnable irresponsabilité qui nous empêche de prendre conscience que sans autorité, les maîtres ne peuvent plus aider les élèves à grandir. Si, ceux-là mêmes à qui notre société confie la tâche d'éduquer les enfants ne peuvent plus accomplir leur mission, qui donc sera encore capable de prétendre que notre société donne à chaque enfant une chance raisonnable de réussir sa vie? Face à ce devoir fondamental, personne n'a le droit de rester indifférent.

IDÉES

Ce que Françoise David n'a pas compris

PIERRE DUBUC

Directeur de l'Aut journal et membre du conseil d'administration de Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre). L'auteur a publié L'autre histoire de l'indépendance aux Éditions Trois-Pistoles en 2003.

Dans un texte qu'elle signe avec Alexa Conradi et François Saillant dans *Le Devoir* du 24 juillet, Françoise David parle du « grand tabou de la question nationale ». Dans la tournée estivale d'Option citoyenne à travers le Québec, la remise en question de la question nationale — c'est-à-dire de la souveraineté — est « critiquée vertement par les uns », mais n'est louangée que « plus discrètement par les autres », nous apprend-elle. « Pourquoi ce dogmatisme sur la question nationale? », s'interroge-t-elle.

La réponse est simple. Les gens sentent que ce questionnement n'est pas innocent et ils y voient poindre une nouvelle diversion sous la forme d'un énième projet de réforme constitutionnelle, ce dont Françoise David se cache à peine. Dans une entrevue au journal Internet *La Tribu du verbe*, elle se définit comme « une souverainiste par défaut. Ce que je veux dire par là, c'est que le Canada anglais me ferait une proposition de fédéralisme réellement asymétrique donnant au Québec les moyens politiques, fiscaux, économiques et culturels de ses choix, j'accepterais ».

Ce que Françoise David n'a pas compris, c'est que la question nationale n'est pas, dans son essence, une question constitutionnelle. L'indépendance nationale est l'aspiration démocratique la plus profonde du peuple québécois. Si cette idée a pu connaître un développement si fulgurant en seulement une quarantaine d'années, malgré la lutte acharnée et vicieuse que lui ont mené les milieux fédéralistes et les milieux d'affaires, c'est parce que autour de cette idée se sont greffées les revendications sociales de tout un peuple et l'espoir d'un monde meilleur. Si l'idée a pu s'enraciner aussi profondément, malgré un environnement médiatique presque complètement hostile, c'est parce que des centaines de milliers de personnes ont fait du porte-à-porte, tenu des réunions de cuisines et ont passé des millions d'heures au téléphone à discuter avec leurs parents, leurs amis du bien-fondé du projet souverainiste.

Céder sur les mots

Dans la plupart des pays du monde, une telle démarche collective est qualifiée et se qualifie elle-même de lutte de libération nationale. Mais au Québec, devant l'intensité du matraquage idéologique adverse, les gens préfèrent céder sur les mots, tout en en conservant le contenu. N'avons-nous pas remplacé le mot indépendance par souveraineté?

Des Européens à qui j'expliquais la nature de la question nationale québécoise, en en situant l'origine, comme il se doit, à la Conquête britannique où s'est installée l'oppression nationale, me demandaient si, après tant d'années, cela ne relevait pas de l'histoire ancienne. On pourrait le croire, leur répliquais-je, si cet événement fondateur n'avait pas été réactualisé constamment au cours de notre histoire, leur citant la défaite des Patriotes, l'Acte d'Union, la Confédération, la pendaison de Riel, les crises de la conscription, la Loi des mesures de guerre de 1970, le coup de force constitutionnel de 1982. Des structures d'oppression ne s'évanouissent jamais par enchantement.

De la défaite des Patriotes à la Révolution tranquille, le peuple québécois s'est arc-bouté en posture défensive pour préserver l'essentiel. Mais, depuis 1960, sa démarche est devenue affirmative en s'inscrivant dans le grand mouvement de libération des peuples. On dit, avec raison, que le XX^e siècle a été le siècle du mouvement de libération de la femme, mais il faut se rappeler qu'il a été également le siècle de la libération des peuples.

Une bonne partie de la gauche québécoise, dont plus particulièrement le mouvement marxiste-léni-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« On dit, avec raison, que le XX^e siècle a été le siècle du mouvement de libération de la femme, mais il faut se rappeler qu'il a été également le siècle de la libération des peuples. »

niste des années 1970 dont est issue Françoise David, n'a pas compris l'essence profondément populaire du mouvement nationaliste québécois. La gauche n'y voyait qu'une lutte entre différentes fractions de la bourgeoisie, québécoise et canadienne, comme elle l'avait appris de ses professeurs de sociologie sur les bancs de l'UQAM, une lutte de « la petite-bourgeoisie technocratique pour se transformer en bourgeoisie nationale ».

Cette lutte entre bourgeoisies existe bel et bien, mais c'est une erreur inqualifiable que d'enfermer le mouvement de libération économique, politique et culturel du peuple québécois dans ces paramètres.

La question nationale ne se réduit pas non plus à une question constitutionnelle et Françoise David a bien tort de mettre ses espoirs dans une « proposition de fédéralisme asymétrique » du Canada anglais. La proposition du Canada anglais, nous la connaissons, c'est la Loi sur la clarté à laquelle tous les partis politiques ont réaffirmé leur attachement lors de la dernière campagne électorale, du Parti conservateur qui, le premier, l'a proposée au Parti libéral de Paul Martin qui a resuscité Stéphane Dion, de Jack Layton qui a capitulé devant l'establishment de son parti à l'obscur chef du Parti vert qui a senti l'obligation d'ajouter son grain de sel pour courtoisie, à son tour, l'électorat chauvin du Canada anglais.

Bien sûr, il y a d'autres voix. Dans le journal *Alternatives* du mois de juillet/aout écarté dans *Le Devoir*, la progressiste canadienne-anglaise Judy Rebick, signe un éditorial intitulé « Bloc, NPD, unissez-vous! ». Devant la domination de la droite au Canada, l'incapacité du NPD de percer au Québec, elle propose une alliance entre le NPD et le Bloc... pour gouverner le Canada, sur la base d'une proposition de fédéralisme asymétrique qui devrait, selon elle, satisfaire le Québec. Françoise David trouve cette proposition irréaliste, étant donné la campagne qu'a menée le NPD et nous ajoute-

rons qu'il ne faut pas comprendre le Québec pour croire un seul instant que le Bloc va renier sa raison d'être pour gouverner le Canada en partenariat avec le NPD!

Nous sommes tout à fait d'accord avec Françoise David sur l'importance de développer des liens avec les progressistes du Canada anglais et, peut-être encore plus, avec ceux des États-Unis. Nous sommes numériquement faibles et nous avons besoin d'appuis et d'alliés. Par exemple, il aurait été extraordinaire que les progressistes du Canada organisent une contre-manifestation d'importance à Toronto lors du fameux « love in » de Montréal en 1995. Encore mieux aurait été que le personnel syndiqué des grandes compagnies d'aviation se mette en grève pour empêcher de décoller les avions qui amenaient gratuitement des manifestants à Montréal.

Faire sauter les structures d'oppression

S'ils veulent mériter le titre de progressistes, nos amis du Canada anglais doivent comprendre que le mouvement national québécois est, à l'heure actuelle, la seule force motrice capable de faire sauter les structures d'oppression sur lesquelles a été bâti ce pays, et cela, pour le plus grand bien du Québec, mais également du peuple travailleur du Canada anglais et des autres nationalités opprimées de ce pays, au premier rang desquels se trouvent les autochtones.

Aussi, plutôt que de s'échiner sur de fumeux projets de « fédéralisme asymétrique », les progressistes du Canada anglais devraient plancher sur ce que devrait être le Canada dans l'éventualité d'un Québec indépendant — une question fort complexe — et sur les liens que devraient développer, entre elles, les deux nouvelles entités.

La création d'Option citoyenne est un événement politique extrêmement important. Elle marque un tournant majeur dans l'évolution du mouvement altermondialiste. Jusqu'ici, ce mouvement de rupture avec

l'idéologie néolibérale était principalement un mouvement idéologique, avec ses rassemblements mondiaux à Porto Alegre au Brésil et en Inde et l'adoption de chartes sociales à portée mondiale. Le mouvement des femmes a emprunté une voie similaire avec la Marche mondiale des femmes et l'élaboration d'une charte mondiale.

Mais, s'il veut éviter le piétinement et l'étiollement, ce mouvement doit maintenant s'inscrire dans des cadres de luttes politiques nationales. C'est ce qu'a compris Françoise David. Reste maintenant à déterminer si ce mouvement va se diluer dans d'oiseuses et hypothétiques tentatives de réformes constitutionnelles canadiennes ou s'il va opérer sa jonction avec le mouvement d'émancipation nationale et sociale du peuple québécois.

La mondialisation et la libération des marchés provoquent, partout à travers le monde, un mouvement d'auto-défense identitaire, culturel et national des peuples. Mais, avec l'effondrement du socialisme et des modèles de société qu'il représentait, les mouvements de réaction à la mondialisation se cherchent de nouvelles avenues et ne trouvent souvent rien d'autre que le fondamentalisme religieux. Au Québec se présente à nous l'occasion unique d'une fusion possible entre les composantes sociales, nationales, culturelles et identitaires de ce mouvement pour en faire une véritable force politique.

Dans les années 1970, la gauche a raté un rendez-vous similaire. Aujourd'hui, l'histoire nous offre une nouvelle chance de construire un mouvement qui pourrait être un exemple et un modèle pour les classes et les nations opprimées du Canada et des États-Unis, de même que pour l'ensemble du mouvement altermondialiste. Ce mouvement a besoin de leaders de la trempe de Françoise David, à la condition, cependant, qu'ils soient autre chose que des « souverainistes par défaut ».

Quelques réflexions sur les constats d'Option citoyenne

HENRI LAMOUREUX

Écrivain et socioéthicien

Lors d'une tournée qu'a effectuée Françoise David dans un certain nombre de régions québécoises est un acte politique normal pour celle qui aspire à devenir cheffe d'un nouveau parti dont la prétention est de représenter une fraction de la « gauche » québécoise, celle qui se dit animée par une vision sociale distincte construite sur le socle de la raison.

Si une telle initiative n'est évidemment pas un acte réservé aux leaders progressistes, puisque tous les chefs de partis s'y adonnent ponctuellement, c'est sans doute une bonne façon de s'informer de l'opinion populaire sur des sujets majeurs ou, pour utiliser un mantra à la mode, du bien commun. Or, il arrive trop souvent que les leaders politiques utilisent cette stratégie de communication beaucoup plus pour vendre leur salade que pour s'informer de l'opinion des citoyens et des citoyens quant aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour régler certains problèmes de société. Les sommets régionaux du Parti libéral de Jean Charest en sont une éloquent illustration. Il arrive même qu'au

terme d'un tel exercice, ce ne soient pas les vérités partisanes ou dogmatiques qui soient remises en cause, mais l'intelligence populaire. On dira alors, comme le disait Lord Durham des Canadiens français, que nous sommes « une nation d'émotifs ».

Au terme d'une telle opération de communication directe, le politicien devrait en retirer plus de sensibilité politique, plus de cohérence, plus de lucidité. Bref, il devrait être plus en phase avec le peuple qu'il dit vouloir représenter. À ce propos, la réflexion des leaders d'Option citoyenne me laisse plutôt sur ma faim pour ne pas dire perplexe. Pour ce que j'en ai vu dans *Le Devoir*, elle ne consiste qu'en un rappel de l'intérêt que porte notre société à des enjeux comme la lutte à la pauvreté, la qualité de l'environnement, le refus de la guerre, la normalisation du rapport égalitaire entre les hommes et les femmes, etc. Si on doit se réjouir que ces préoccupations soulèvent toujours autant d'intérêt, je ne trouve pas ce résultat très « parlant ». Là où le groupe Option citoyenne est plus « disert », c'est sur la question nationale, et c'est pour s'étonner

qu'elle soulève tant d'émotion.

Je pense qu'Option citoyenne commet une grave erreur en ce qui concerne la question nationale: elle voit du dogmatisme là où il n'y en a pas. À ce sujet, je suis un peu fatigué de voir surgir cette épithète pour tout et pour rien, surtout pour rien, comme on disait « révisionniste » ou « petit-bourgeois » au temps de la splendeur maoïste, juste pour intimider.

Pour les indépendantistes progressistes, l'indépendance n'est pas un dogme... »

Pour les indépendantistes progressistes, l'indépendance n'est pas un dogme, mais une nécessité politique qui, justement, apparaît comme la condition essentielle à l'existence même du peuple québécois au titre de société distincte. Les questions que soulève Option citoyenne sur le sujet ne sont pas nouvelles.

La plupart des gens sont très conscients que la souveraineté ne peut pas s'exercer de la même manière aujourd'hui qu'hier. Pas besoin d'avoir un doctorat en science politique, faire partie d'une avant-garde ou être militant professionnel pour savoir cela. Ce que l'on sait aussi, c'est que dans un monde idéologiquement unipolaire, domi-

né par un impérialisme arrogant et meurtrier, la souveraineté des nations devient un enjeu encore plus important. L'expression de cette souveraineté peut prendre des formes diverses; à cet égard et à titre d'exemple, je soumetts amicalement à mes camarades d'Option citoyenne que nul autre que Bernard Landry a répété à maintes reprises qu'il signerait un traité semblable à Maastricht n'importe quand. Je soumetts aussi que nos concitoyens de la nation Cree ont signé avec le gouvernement du Québec un traité qualifié de Paix des braves qui est salué par les Nations unies. À ce propos, je m'étonne que certaines et certains à Option citoyenne aient si peu de mémoire politique pour croire un seul instant que ceux qui pratiquent le fédéralisme à la canadienne seraient prêts ne serait-ce qu'à amorcer le débat sur les conditions nécessaires à l'émancipation politique du peuple québécois et à sa participation souveraine au développement d'un monde meilleur.

La logique canadienne impose une vision centralisée des principaux pouvoirs en un centre qualifié artificiellement de « national » qui loge à Ottawa, capitale fédérale d'un espace politique où se côtoient plusieurs peuples et nations. La logique québécoise situe naturelle-

ment ce centre à Québec. Cela ne relève pas du dogme, mais de la réalité politique.

Les fédéralistes ne négocieront pas avec une société et des leaders sociaux dont l'hésitation et les tergiversations tiennent lieu de lucidité politique. Par contre, l'histoire nous montre qu'ils devront le faire avec un peuple en position de force, uni, déterminé, qui se tient debout. Cela implique donc a priori que les leaders sociaux doivent montrer l'exemple et arrêter de s'interroger sur les vertus d'une liberté collective qui ne se négocie pas dans son essence, mais peut s'accommoder avec celle de voisins qui partagent avec nous certains intérêts stratégiques et une certaine vision du progrès. Or, cette tergiversation, cette hésitation, disons le net et franchement, ce perpétuel mouvement qui pousse une minorité à vérifier continuellement si les progressistes canadiens pourraient être accommodants avec le Québec a été testée et retestée. Il faudrait avoir été anesthésié par trop de raison pour ne pas l'avoir constaté.

On me permettra également de dire que je si je récusé le qualificatif de « dogmatique » de la part de celles et ceux qui devraient pourtant savoir de quoi il s'agit, je n'admets pas également que l'on dise que celles

et ceux qui ne sont pas d'accord avec la vaine hésitation d'Option citoyenne soient plutôt « émotifs ». Cette épithète pour discréditer l'opinion de l'autre, rabaisser son argumentaire, relève d'une stratégie d'intimidation douce qui n'a pas sa place dans les rapports sociaux et dans le débat politique. Elle est d'autant surprenante venant des leaders d'Option citoyenne qu'elle fut et est encore abondamment utilisée pour montrer que, s'alimentant à l'émotion, l'opinion des femmes ne peut avoir la même valeur que celle des hommes qui eux, c'est bien connu, s'abreuvent à la source même de la raison pure, tout comme les fédéralistes qui disent aussi des indépendantistes qu'ils sont plutôt émotifs et qu'ils ne comprennent pas les exigences du monde dans lequel on vit.

Contrairement à Option citoyenne, je ne crois pas que le débat sur la question nationale soit « tabou », bien le contraire. En fait, je me réjouis qu'on en parle autant, même si ce n'est pas assez à mon goût, surtout depuis les dernières élections fédérales. De la réflexion d'Option citoyenne, je retiens, pour m'en réjouir, que le destin de notre peuple soit source d'une vive émotion. Et je ne vois vraiment pas en quoi cela devrait amenuiser la qualité de nos choix.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (esprit d'été, idées, perspectives et sports), Isabelle Poir (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Gagneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages Bémoliques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bédard (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Roy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Trudaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zernatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yarnick Maréchal (services informatiques), Céline Puroy, Germain Haack (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

TIERSEN

SUITE DE LA PAGE 1

Lenin! s'avère en fait son unique bande-film vraiment originale. Pour lui, cinéma et musique constituent d'ailleurs deux mondes complètement séparés. Ses collaborations avec des réalisateurs résultent plutôt de brefs «croisements d'univers distincts». A ces moments-là seulement accepte-t-il d'abdiquer un peu de sa liberté afin de créer pour d'autres. «Si je travaille un album et que les choses ne me plaisent pas, je suis libre de tout recommencer, fait-il valoir. Dans la musique de film, comme je ne suis pas seul, il y a une pression supplémentaire qui n'est pas nécessairement agréable. Je ne peux pas travailler sur commande. Mais parce que j'adore le cinéma, si j'ai l'impression que nos univers se croisent et que je peux apporter quelque chose au film, je dis oui, mais je ne recherche pas cela.»

Aussi, rarement s'inspire-t-il des images ou des humeurs que sécrètent les œuvres filmiques que sa musique accompagne. Il puise d'abord dans ses propres expériences sans pour autant les narrer musicalement. «J'ai une manière de travailler qui fait que ma musique est profondément liée à ce que je vis, même si ça ne les raconte pas, rapporte-t-il. C'est comme une éponge, la musique, ça récolte un peu tout ce qui se passe autour. Un morceau qui est bien, c'est qu'il y a un moment de vie qui est enfermé dedans.»

La double vie de Yann Tiersen n'en est donc pas vraiment une puisque dans le passage de l'une à l'autre, il respecte le même rythme de création et livre, finalement, une seule et même musique. «Film ou pas, ma musique est exactement la même», tranche-t-il, laconique. Des mélodies empreintes de spleen et de fatalisme, qu'il n'ose pas décrire lui-même, de peur de dénaturer son œuvre, laissant cela au public et aux critiques. «C'est un peu inconscient tout ça, il y a toujours des choses qui ressortent dans ce qu'on fait, et moins on maîtrise ça, plus c'est vrai.» Il reconnaît à tout le moins que sa musique se conjugue tantôt sur des modes orchestraux et plus minimal, comme le sera son prochain album dont la sortie est prévue au printemps. «Il y a toujours une réaction par rapport à l'album précédent.» Venu juste avant, *Good Bye, Lenin!* versait résolument dans l'acoustique et l'orchestral. Ce qui compte finalement, ce sont les rencontres souvent fortuites qui ont permis d'enfanter les pièces. «Je crois un peu aux hasards», confie Yann Tiersen. Il évoque l'album spécial qui sortira à l'automne, un travail réalisé en tandem avec la chanteuse américaine Shannon Wright. «J'ai-je beaucoup son travail et il se trouve qu'elle adorait ce que je faisais, alors on s'est dit "tiens, pourquoi on ne travaillerait pas ensemble"», raconte-t-il.

Le parcours artistique de Yann Tiersen est truffé de telles coïncidences. Ainsi, en 2001, alors qu'il doute et qu'il «digère» l'album *L'Absenté* qu'il a mis deux ans à livrer, surgit *Amélie*. «Ce qui est beau dans l'histoire, c'est que j'étais dans une période de ma vie où j'avais du mal, je doutais et il y a ce film super positif qui arrive. C'était un vrai plaisir de bosser là-dessus.»

On comprend alors pourquoi, à son premier passage aux FrancoFolies, en 2002, encore sous l'emprise du charme (tout comme le public), il a livré un pot-pourri «amélieque». Mais cette fois, il promet un parcours beaucoup plus large de son répertoire. Tout au plus, entendra-t-on une ou deux pièces des œuvres cinématographiques. Pour refléter ses horizons musicaux multiples, neuf musiciens l'accompagnent sur scène, maniant chacun, bien souvent, plus d'un instrument. Lui-même sera au piano, au violon et à l'accordéon. Parmi ses acolytes, Christian Quermalet, à la batterie, à la guitare, à la basse et à la batterie ainsi que Marc Sens, à la guitare, faisaient partie de l'imposante distribution (quelque soixante artistes) de *L'Absenté*.

Même s'il refuse l'étiquette de compositeur pour le cinéma, Yann Tiersen récolte donc volontiers les fruits de la consécration mondiale que ce travail lui a apportée. «Ça permet de commencer des aventures dans plein de pays étrangers», reconnaît-il. Jusqu'au prochain croisement d'univers...

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

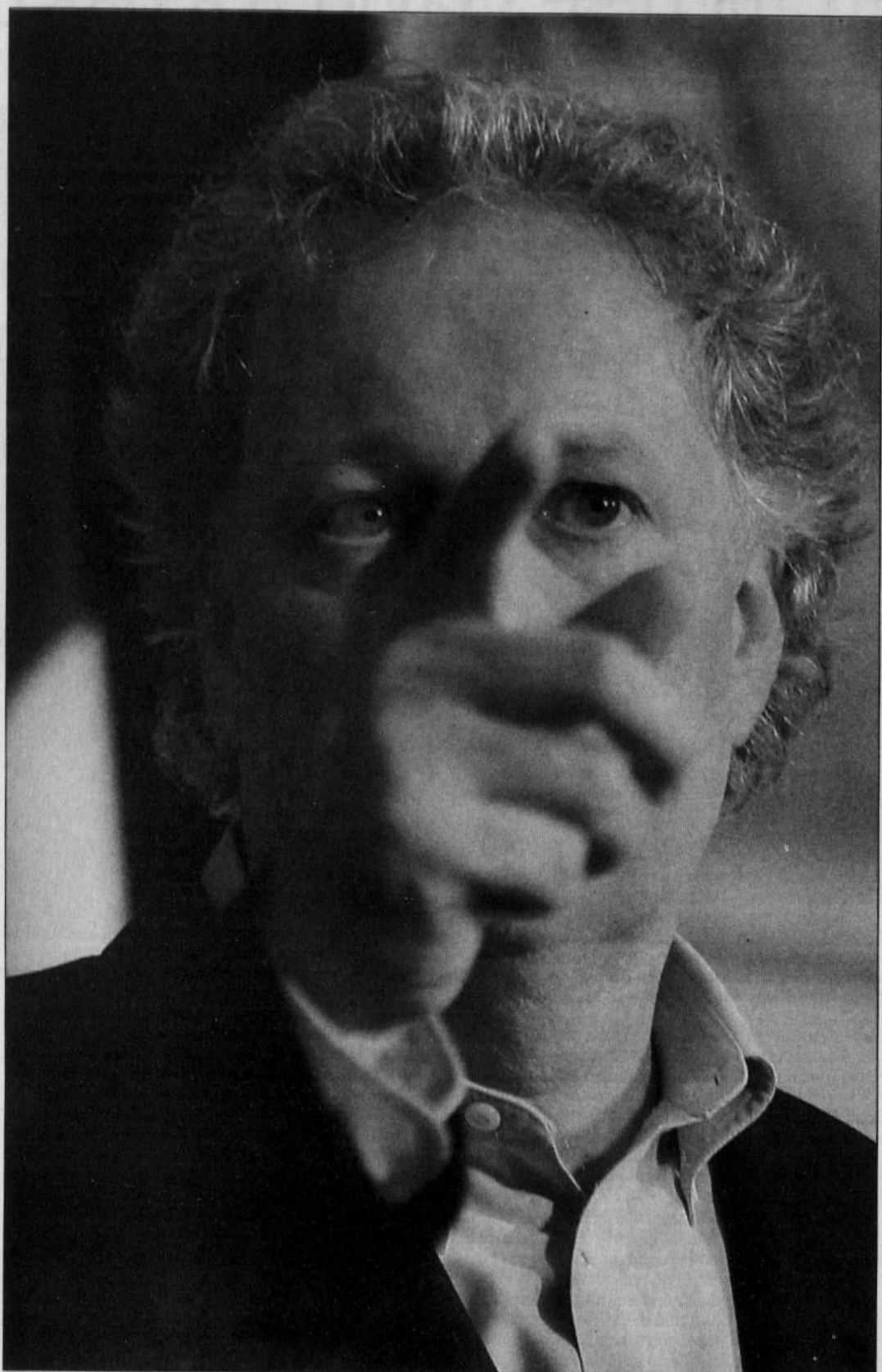
Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec, division de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



REUTERS

Jean Charest et son homologue albertain s'opposent catégoriquement à ce que le gouvernement fédéral dicte ses priorités, alors que les provinces maritimes tout comme la Colombie-Britannique se montrent plus conciliantes, du moment que l'argent d'Ottawa est sur la table.

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

train de discuter de cette question. Nous poursuivons nos discussions. Mais ça va prendre beaucoup, beaucoup d'argent pour notre système de santé», a-t-il dit.

Pour l'instant, l'insuffisance de la contribution financière fédérale semble le seul consensus qui se dégage des travaux du Conseil de la fédération.

L'un des sujets qui divise encore les provinces est celui des «fonds dédiés», soit les secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement fédéral, et dans lesquels les provinces s'engageraient à investir.

Ces fonds dédiés touchent, entre autres, la réduction des listes d'attente, les soins à domicile, la cardiologie, les chirurgies de la cataracte et aux genoux, de même que les médicaments.

A ce sujet, il y a encore «du travail à faire» en vue de dégager une position commune, a admis Bernard Lord. De fait, le Québec et l'Alberta s'opposent catégoriquement à ce que le gouvernement fédéral dicte ses priorités, alors que les provinces maritimes tout comme la Colombie-Britannique se montrent plus conciliantes, du moment que l'argent d'Ottawa est sur la table.

Une pomme de discorde a cependant été évitée, puisque les premiers ministres se sont entendus pour rendre compte de leurs dépenses en matière de santé à la population, et non au gouvernement fédéral.

Les premiers ministres vont tenter aujourd'hui de dégager une proposition commune globale de finan-

cement de la santé, qui sera soumise au premier ministre Martin le 13 septembre à Ottawa.

Cette réunion fédérale-provinciale, qui sera télévisée, suscite des réactions partagées chez les premiers ministres provinciaux.

Si M. Charest ne semble guère se formaliser de participer à une rencontre télévisée, le premier ministre albertain, Ralph Klein, a dit craindre que l'exercice ne se transforme en «gong show», c'est-à-dire un cirque absurde où les «artistes» se livrent à des pitreries toutes plus ridicules les unes que les autres.

Martin réagit

À Bromont, où il rencontrerait hier le gouverneur de la Floride, Jeb Bush, le premier ministre Paul Martin a dit espérer que les provinces arriveraient à faire consensus, estimant que les Canadiens veulent avoir l'assurance que les assises du système de santé sont solides.

Bien qu'il reconnaisse que la santé est liée à une question d'argent, le premier ministre a ajouté qu'Ottawa et les provinces devaient aussi se donner les moyens de travailler ensemble, ce qu'il entend promouvoir lors de la rencontre fédérale-provinciale en septembre prochain.

Contrairement à Jean Charest, Paul Martin, estime que le fédéral a son mot à dire en matière de santé. Il dit vouloir s'assurer que les fonds fédéraux seront dirigés là où ils seront les plus utiles.

Presse canadienne

OBÉSITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

directement les industriels, qui ne vont pas avoir le choix d'adapter leurs pratiques, tout en amenant la société à réfléchir collectivement sur cette délicate question. C'est bien. Ici, nous n'en sommes pas là. Je dirais même que les discussions avec l'industrie sont quasi inexistantes et le débat mérite encore d'être alimenté.»

Entre la concertation et l'action, les législateurs français semblent toutefois avoir fait leur choix en adoptant mercredi dernier le fameux projet de loi relatif à la politique de santé publique qui dès aujourd'hui va être transformé en loi. Non sans vagues d'ailleurs...

En effet, édulcoré par le Sénat français, sous la pression des industriels, le document final semble reprendre les dents que l'Assemblée nationale lui avait données, et ce, après avoir été harmonisé, comme le veut la Constitution en pareille situation, par un comité spécial de 14 députés et sénateurs.

Au delà de ce détail technique, la loi française frappe fort en bannissant des établissements scolaires les distributeurs automatiques et leurs contenus, jugés délétères lorsqu'on en abuse. Et ce, à compter du 1^{er} septembre 2005. En marge de cette mesure, Paris imposera également aux fabricants de bouffe à base de sucre ou de gras l'ajout dans leur campagne médiatique de messages de mise en garde «agrés» quant à l'effet néfaste de leurs créations caloriques sur la santé. Sous peine d'une amende, représentant 5 % du budget publicitaire télé annuel qui sera alors versé dans les coffres de l'Institut national de prévention et

d'éducation pour la santé (INPES), l'équivalent français de notre INSPQ.

«Les parlementaires ont émis un message fort afin de faire émerger l'obésité comme un problème de santé publique qui mérite une politique de prévention rigoureuse et efficace», a commenté par voie de communiqué le député français Yves Bur, un des hommes derrière ce projet de loi. C'est aussi «une première prise de conscience des enjeux de cette épidémie», a ajouté son collègue Jean-Marie Le Guen.

C'est qu'en France, l'obésité semble faire des ravages, touchant en effet 12 % des habitants de ce pays dit de la gastronomie. Un quart de la population vit également au quotidien avec un excès de poids.

Fis, en 20 ans, ce trouble alimentaire a même progressé de 17 % chez les enfants exposés à un nombre grandissant de «messages alimentaires» à la télévision, selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), sorte d'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) des Français.

Les chiffres sont troublants, «mais ils sont aussi en dessous de ceux que nous connaissons ici», lance Lyne Mongeau. À preuve, selon Statistique Canada, l'obésité rythme aujourd'hui le quotidien de 14,2 % des hommes et de 13,5 % des femmes au Québec. À l'échelle nationale, ce taux est respectivement de 15,9 % et de 13,9 % d'après les données rendues publiques en juin dernier.

L'urgence d'agir semble donc à nos portes, selon les spécialistes de la lutte à l'obésité. «Mais nous sommes toujours en train de réfléchir aux actions qu'il faudrait prendre», poursuit la diététiste, qui se demande d'ailleurs si l'interdiction des distributeurs au-

KERRY

SUITE DE LA PAGE 1

ensemble au service de notre pays, a-t-il déclaré. Nous venions de milieux très différents mais tous, y compris notre skipper John Kerry, nous nous étions portés volontaires pour le combat. Et nous avons été servis», a souligné le pasteur noir à l'imposante carrure, venu de la Caroline du Sud.

«Le lieutenant Kerry a pris des décisions rapides pour tout l'équipage qui pouvaient avoir des conséquences de vie ou de mort, a-t-il souligné. Je le vois encore, debout dans l'entrée de la passerelle, tirant avec son M-16, hurlant des ordres à travers la fumée et le chaos.»

Une quinzaine de ces «frères d'armes» de Kerry devaient monter sur scène hier soir, juste avant son discours, et Jim Rassman, un ancien Bêret vert, devait raconter comment il lui a sauvé la vie au Vietnam.

«Il s'est porté volontaire dans la Marine en sortant de l'université alors qu'il aurait facilement pu éviter le Vietnam, comme beaucoup de jeunes de son milieu privilégié l'ont fait», a souligné mercredi le diplomate Richard Holbrooke, l'un de ses conseillers en politique étrangère, en allusion au président George W. Bush et à son vice-président Dick Cheney. Pour Eric Davis, professeur de sciences politiques à l'université de Middlebury, John Kerry a «réhabilité les vétérans de la guerre du Vietnam» à travers sa campagne.

«C'est notre homme»

Lors de son apparition au stade de baseball de Boston dimanche dernier, John Kerry avait dû être un peu déçu de l'accueil de la foule, les sifflets se mêlant aux applaudissements. Hier, pour son discours d'investiture devant la convention, le candidat démocrate à la présidence n'a pas connu le même problème. Rassemblés dans un stade chauffé à blanc, les milliers de militants venus de tout le pays se préparaient depuis quatre jours à lui offrir une ovation royale, sous une pluie de ballons et de confettis. «Pas de doute, c'est notre homme», résume Walter Beeman, un délégué du Texas, «c'est lui qui nous permettra de reconquérir la Maison-Blanche.»

Les conventions politiques américaines, réglées au poil près, laissent traditionnellement peu de place à la dissension. Mais celle de Boston restera comme l'une des plus réussies de l'histoire démocrate. En une petite semaine, John Kerry a fait l'unanimité autour de lui et projeté l'image d'un candidat capable de battre George W. Bush. Soudés dans leur rejet de l'actuel président, les démocrates ont oublié leurs divisions — que ce soit sur le commerce international, sur l'immigration ou sur l'Irak — pour se rallier au sénateur du Massachusetts. Pas le moindre signe de friction n'est apparu sur le parquet de la convention.

Les uns à la suite des autres, les ex-adversaires de Kerry dans la course des primaires démocrates ont tous dressé le portrait d'un «grand leader». Howard Dean le premier, l'ex-gouverneur du Vermont parti favori dans la campagne, qui s'est dit «fier de John Kerry», avant de s'engager «à combattre côte à côte» avec lui. Là où l'Amérique s'interroge sur la réelle capacité de Kerry à gérer la menace terroriste, les démocrates ont répondu en mettant en avant l'expérience militaire de l'ancien héros du Vietnam. Mercredi, c'est plus d'une demi-douzaine de généraux et d'amiraux qui ont apporté leur caution à John Kerry lors d'interventions enregistrées et diffusées sur grand écran. «Il sait réagir face au danger et dans les situations de crise», a assuré Wesley Clark, général et autre candidat déchu, «il saura faire face au terrorisme.»

Une convention politique, aux États-Unis, est avant tout un grand show à l'intention des caméras de télévision. Les stratèges démocrates s'étaient donné pour but, à Boston, d'envoyer deux messages: avec Kerry, l'Amérique sera «plus forte à l'intérieur» et «plus respectée à l'extérieur». Kerry meilleur que Bush sur l'économie et sur la politique étrangère. Mercredi, John Edwards a repris le thème central de sa campagne, celui de l'Amérique coupée en deux, entre les privilégiés et les défavorisés. Et hier soir, lors de son discours de clôture, John Kerry devait, lui, insister sur la sécurité nationale.

Ce qui compte dans la dernière ligne droite, ce sont les voix du centre: les quelque 10 % d'indécis qui généralement se déclarent préoccupés par les questions de sécurité nationale mais n'apprécient pas pour autant la politique économique de Bush. Protégé par la forte unité du parti, le candidat a pu se présenter à Boston comme un modéré, sans que cela crée de vagues. De même que George W. Bush, lors de la convention républicaine de 2000, avait avancé son thème de «conservatisme généreux» sans offenser la droite de son parti, Kerry a ainsi pu s'avancer sur les questions de sécurité sans craindre une bronca de la gauche.

Le Parti démocrate compte sur une autre réserve de voix, celle des 50 % d'Américains qui ne se déplacent généralement pas aux urnes. Les démocrates ont engagé une grande campagne pour convaincre les jeunes de s'inscrire sur les listes électorales.

Agence France-Presse et Libération

Le Devoir Avec l'Agence France-Presse